2020.11.26.FP.conf.tel.Covid-19 2
2020.11.12.FP.conf.tel.Covid-19 4
2020.11.05.FP.conf.tel.Covid-19 6
2020.10.28.FP.conf.tel.Covid-19 10
2020.10.19.FP.conf.tel.Covid-19 13
2020.09.30.FP.conf.tel.Covid-19 16
2020.09.15.FP.conf.tel.Covid-19 20
2020.06.02.FP.conf.tel.Covid-19 23
2020.05.20.FP.conf.tel.Covid-19 26
2020.05.14.FP.conf.tel.Covid-19 29
2020.05.06.FP.conf.tel.Covid-19 32
2020.04.29.FP.conf.tel.Covid-19 35
2020.04.23.FP.conf.tel.Covid-19 40
2020.04.14.FP.conf.tel.Covid-19 43
2020.04.09.FP.conf.tel.Covid-19 46
2020.04.02.FP.conf.tel.Covid-19 49
2020.03.26.FP.conf.tel.Covid-19 52
2020.03.16.FP.reunion.Covid-19 55

Solidaires
Fonction Publique

Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin 26 novembre 2020

Amélie de Montchalin a réuni en visio conférence les organisations syndicales le 26 novembre pour le point hebdomadaire sur les mesures en lien avec le Covid.

La ministre a indiqué que si la circulation du virus a été freinée, le fait qu'il circule encore fait qu'il n'y aura pas d'assouplissement des règles. Il est nécessaire de concilier le maintien des activités essentielles et les restrictions pour éviter un rebond épidémique. Il faut assurer la pleine continuité des services publics et cela passe par le télétravail dès que possible.

Personnels vulnérables :

La circulaire a été déclinée dans la FPH. La publication sera faite au Bulletin Officiel.
Concernant la rétroactivité des situations des agent-es vulnérables entre la suspension du décret du 29 août par le Conseil d'Etat et la nouvelle circulaire : Le point est en train d'être expertisé par la DGAFP. Il faudra faire preuve de beaucoup de pragmatisme selon la ministre.

Point Covid dans les différents versants :

La Fonction Publique Hospitalière a des réunions tous les 15 jours avec les organisations syndicales dans le secteur de la santé. Une foire aux questions dédiée est mise en place.
La question des matériels de protection et des agent-es positif-ves covid et qui continuent de travailler y sont abordées. C'est dans ce cadre que ces questions doivent être abordées.

Réallocation d'agent-es à d'autres structures :

La ministre a indiqué chercher à voir comment on peut soutenir le «contact tracing» et le soutien aux personnes âgées. Ces réallocation d'agent-es se font un iquement sur la base du volontariat et après signature d'une convention.
Sur le cas précis des agent-es contractuel-les : il est bien précisé dans le décret 86-83 que la mise à disposition ne peut intervenir qu'avec l'accord de l'agent-e. Ce dispositif permet de prêter main forte à des services publics qui en ont besoin. L'idée qu'il convient de creuser selon la ministre est de constituer une réserve de services publics pour gérer la crise comme cela existe déjà avec la réserve sanitaire.

Test antigéniques :

Le kit sera prochainement diffusé aux employeurs publics.
Ces tests seront pratiqués par des personnes habilitées et formées à le faire.
L'idée est de prioriser les agent-es en présentiel et sur une base volontaire. Ce qui va être mis en place sur le côté Etat sera mis en place identiquement pour le versant territorial. Cela sera très bien cadré. Il y aura également une obligation de transmettre les résultats à la base SIDEP (système dans lequel sont enregistrés les résultats des tests).
Ces informations sont transmises aux CPAM pour faire les traçages et calculer les taux de positivité. Il y a un enjeu d'urgence et un enjeu de santé publique. Après un cas positif, il y a nécessité de renforcer l'isolement.

Agent-es testé-es Covid positifs à qui on demande de travailler

La ministre a indiqué que cela est exceptionnel et le moins souvent possible déclenché.
Selon la ministre, c'est dans ce cadre que la réflexion sur le jour de carence doit être menée. (ce point reste particulièrement obscur pour Solidaires).

Personnes en CDD / CDI et ruptures de contrats :

Selon la ministre, la grande majorité des agent-es travaillent. Le taux d'agent-es en ASA aujourd'hui est de 0,4%. Il n'y a selon elle pas d'alarme à ce stade sur la fin des contrats. Des vérifications vont être faites.

Prise en compte du volet psycho social :

La ministre a vérifié que toutes les lignes avaient bien été réactivées.
Une analyse du volume d'appels et les raisons pour lesquelles les agent-es appellent va être faite.

ASA :

- quand les parents travaillent le week-end :

Selon la ministre il n'est pas possible d'indiquer dans une circulaire qu'il y a des ASA pour les agent-es qui travaillent le week end mais elle pense qu'il peut y avoir une solution trouvée par le dialogue social local.

- cumul télétravail et garde d'enfants :

Pour la ministre, la question était très présente pendant le premier confinement. Selon elle, les choses se passent différemment. Les fermetures de classes sont ponctuelles, il est donc pour elle difficile d'écrire une règle générale. C'est une question de culture managériale. Il faut trouver des solutions locales.

Masques à lecture labiale :

La ministre a indiqué qu'elle referait un point sur la question de ces masques avec JM Blanquer pour savoir ce qu'il en est exactement.

Télétravail :

Formation sur le télétravail : Pour la ministre, la formation est essentielle pour tout le monde car cela fait partie des éléments qui empêchent d'atteindre les 50% de télétravail.

Suite à la publication d'un premier kit, un 2ème vient d'être diffusé.

Selon la ministre, il y a encore eu une progression notamment dans les ministères régaliens. Il faut se saisir de cela dans les réunions sur le télétravail.

Concernant le télétravail, il n'y aura pas de changement jusqu'au 20 janvier.

La ministre souhaite voir comment avoir des règles durables pour la suite.

Elle a indiqué vouloir ouvrir une négociation sur le sujet afin de conclure un accord durable dans un délai raisonnable. Elle a par ailleurs indiquer qu'il faudra peut-être séparer deux situations : de crise et période normale.

Télétravail dans les territoires ultramarins : Amélie de Montchanlin va voir avec le ministre des Outre-mer.

Une nouvelle fois, **Solidaires** est revenu sur des points qui devraient pourtant être réglés depuis longtemps : abrogation du jour de carence, maladie professionnelle, personnes vulnérables et proches de personnes vulnérables...

Trop de points sur lesquels l'urgence sanitaire aurait du faire avancer le gouvernement en faveur de la protection des agent-es (et plus généralement des salarié-es).

Solidaires est bien entendu revenu également sur les nécessités en terme de matériel de protection et notamment la mise à disposition de masques FFP2 notamment pour les personnels vulnérables, les masques à lecture labiale...

Solidaires a également abordé une nouvelle fois les difficultés liées au télétravail. **Solidaires** a rappelé sa revendication de non cumul de télétravail garde d'enfants et donc le placement des agent-es concerné-es en ASA.

Pour **Solidaires**, la réponse de la ministre indiquant qu'il faut que les situations soient réglées localement lorsqu'elles se produisent, ne sera pas suivi d'effets. «Ce qui n'est pas écrit ne s'applique pas» est la réponse systématique (ou presque).

Solidaires a également soulevé les difficultés que connaissent certaines administrations du fait de la saturation extrême des réseaux (certains services de la DGFIP par exemple). Certain-es agent-es sont désormais contraint-es de travailler très tôt le matin ou tard le soir afin de pouvoir accéder aux différents logiciels et applications.

En ce qui concerne des discussions sur le télétravail, il faut bien, pour **Solidaires**, différencier totalement les périodes d'urgence des périodes «normales». Il faudra bien entendu prendre en compte toutes les remontées, les bilans sur le télétravail, les conséquences diverses notamment sur les collectifs de travail...

Une partie des réponses indiquées lors de cette réunion sont problématiques notamment sur les ASA mais également sur les agent-es devant travailler alors que testé-es positif-ves au Covid sont difficilement entendables. Pour **Solidaires**, rien ne peut justifier alors qu'il faut faire reculer l'épidémie de faire travailler des agent-es. La sécurité des agent-es doit rester une priorité.

Solidaires Fonction Publique

Solidaires fonction publique

31 rue de la Grange aux Belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20

http://www.solidaires.org/ – contactfp@solidaires.org

Solidaires
Fonction Publique

Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin 12 novembre 2020

Amélie de Montchalin a réuni les organisations syndicales ce jeudi 12 novembre. Elle a désormais prévu de le faire toutes les semaines en visio conférence.

Personnels vulnérables :

Solidaires a indiqué que la stabilisation des critères de vulnérabilité dans le décret et la circulaire du 10 novembre était une nouvelle attendue tant les difficultés s'étaient multipliées pour les agent-es vulnérables.
Cependant, la circulaire de la DGAFP, dans la lignée de ce qui a été décidé pour les salari-ées du privé prévoit que lorsque le télétravail n'est pas possible, les agent-es ne sont plus placé-es en ASA. Il appartient à l'employeur de d'abord proposer un aménagement de poste. En cas de désaccord, c'est à l'employeur de saisir le médecin de prévention.

Pour **Solidaires**, c'est le placement en ASA qui doit prioritairement prévaloir d'une part parce que l'on peut craindre des pressions sur les agent-es. Par ailleurs, de trop nombreux secteurs et administrations n'ont pas de médecins de prévention, ce qui posera forcément des diffcultés. Solidaires a par ailleurs à nouveau exigé que les personnels vivant avec des proches vulnérables, soient placé-es en télétravail ou à défaut en ASA.
Au moment où le pays affronte des dizaines de milliers de contaminations par jour, la protection de la santé notamment des personnes vulnérables doit être une priorité. La situation sanitaire du pays est bien trop grave pour prendre de tels risques avec la santé des personnels.

Maladie professionnelle :

Solidaires n'a pu que déplorer l'absence d'avancée de ce dossier puisque la réunion prévue sur le sujet a été déprogrammée. Il y a pourtant bien urgence pour les agent-es contaminé-es dans le cadre de leur travail.
Solidaires a par ailleurs demandé des chiffres sur les contaminations dans l'ensemble des versants et que pour une fois cela comprenne également l'Education nationale.

Jour de carence :

La réponse qui a été adressée aux organisations syndicales n'est pour **Solidaires** pas entendable. La situation sanitaire n'est aujourd'hui pas meilleure dans le pays contrairement à ce qu'a pu écrire la ministre. Des dizaines de milliers de contaminations, un nouveau confinement...

Solidaires a rappelé son opposition à cette mesure, qu'elle concerne les agent-es publics ou les salarié-es du privé. Elle est injuste pour toutes et tous et fait courir des risques à tout le monde. C'est une mesure dont le seul but est de faire des économies de bout de chandelle sur la santé des agent-es. Solidaires en a donc redemandé une nouvelle fois l'abrogation pure et simple pour l'ensemble des maladies.

Télétravail :

Solidaires a de nouveau dénoncé l'hétérogénité de l'état des lieux en matière de télétravail. Si sa mise en place aujourd'hui n'est en aucun cas un blanc seing pour la suite, dans de trop nombreux services sa mise en place dépend à la fois de difficultés matérielles et de manque de volonté de l'encadrement. Solidaires a déjà alerté à plusieurs reprises sur ces difficultés qui concernent de nombreuses administrations et notamment les DDI… mais pas que malheureusement. Il semble que même les personnels du ministère de l'Education nationale (services centraux) aient dénoncé une mise en place aléatoire du télétravail.

Matériel de protection :

Solidaires a interpelé la ministre sur la nécessité de fournir des masques régulièrement à l'ensemble des personnels et a demandé ce qu'il est en est de l'acheminement des masques à lecture labiale qui ont été promis dès fin août et qui ne semble malheureusement encore avoir atteint aucun service ni aucun établissement scolaire où le manque se fait sentir cruellement notamment pour les enfants ou personnelsen situation de handicap.

Solidaires a de nouveau dénoncé la situation dans l'Education nationale qui met en danger à la fois les personnels et les élèves. Les protocoles ne permettent en aucun cas d'assurer la sécurité de toutes et tous.

Personnels dont les services sont fermés dans le cadre du confinement

Solidaires a interrogé la ministre sur la déclinaison de ce qui avait été annoncé et présenté lors de la dernière réunion comme une hypothèse de réfléxion à savoir la réallocation d'agent-es dont les services sont fermés vers d'autres services ou administrations.

Cette solution semble particulièrement avancée puisque déjà mise en place à certains endroits. Solidaires considère que ce type de réallocation porte en lui de nombre risques pour l'avenir. Par ailleurs, cela pose dès aujourd'hui de nombreuses questions. Notamment sur la possibilité que certains employeurs semblent s'octroyer leur permettant de faire "voyager" les agent-es entre services, prenant le risque d'une plus grande circulation du virus.

Amélie de Montchalin en réponse aux organisations syndicales a indiqué :

Application dans les versants des instructions:

Une note sera faite prochainement qui indiquera que les instructions valent pour l'ensemble de la fonction publique y compris la Fonction Publique Territoriale.

Charte de continuité des services publics :

Une charte va être rédigée autour de quelques idées telles que la protection absolue de tous-tes, le maintien de l'ouverture des services publics, les délais de réponse aux interrogations des usager-es.

Prêt de personnels d'une administration/secteur à un autre :

La ministre va regarder ce qu'il en est.

Reconnaissance en maladie professionnelle :

La ministre a semblé écarter un véritable élargissement du décret en reconnaissance automatique en maladie professionnelle Covid. Elle a seulement indiqué que la prochaine réunion aurait pour charge de regarder comment peut avoir lieu l'imputabilité au service dans le cadre des commissions de réforme.

Personnels vulnérables :

La circulaire de la DGAFP adapte le décret du 10 novembre et doit permettre une procédure simple mais solide. Pour la ministre, cela doit permettre d'éviter des situations de désinsertion professionnelle.

Les personnes proches de personnes vulnérables sont prioritaires pour l'accès au télétravail. Mais la ministre a indiqué qu'il n'est pas prévu de modification sur le sujet.

La ministre a enfin indiqué qu'en cas de désaccord entre un-e agent-e et son employeur sur les aménagements de poste, s'il n'est pas possible d'avoir l'avis d'un médecin de prévention, l'agent-e doit être placé-e en télétravail.

Mise à jour du Questions/réponses de la DGAFP :

Une mise à jour va être faite sur différents sujets dont notamment les congés bonifiés et les concours…

Télétravail : La ministre s'est félicitée d'une augmentation du télétravail dans l'ensemble de la fonction publique. Selon elle, 40% des agent-es ont été en télétravail la semaine du 6 novembre. Cela dit, il n'a pas été fourni de détails sur ce chiffre notamment sur le nombre de jours pendant lequel les agent-es ont été en télétravail.

Elle a par ailleurs indiqué que le décalage des horaires de travail doit être privilégié chaque fois que nécessaire pour les agent-es maintenu-es en présentiel.

Soutien des agent-es :

La ministre a indiqué qu'un numéro vert va être créé afin de soutenir les agent-es qui en auraient besoin.

Jour de carence :

La ministre a indiqué relayer la demande mais que la question de la suspension du jour de carence se heurte notamment à la question du secret médical. Pour Solidaires, il suffirait d'abroger simplement la mesure pour l'ensemble des travailleur-ses du publics et du privé pour l'ensemble des pathologies.

Masques à lecture labiale :

La ministre a indiqué qu'un point sera fait avec Sophie Cluzel Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées au sujet des masques "sourires" (selon ses termes) et leur acheminement.

Solidaires Fonction Publique

Solidaires fonction publique

31 rue de la Grange aux Belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20

http://www.solidaires.org/ – contactfp@solidaires.org

Solidaires
Fonction Publique

Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin 5 novembre 2020

La ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques a de nouveau réuni les organisations syndicales en visio conférence ce jeudi 5 novembre. Ces visio conférences devraient désormais être hebdomadaires.

Si **Solidaires** considère que des points réguliers sont indispensables, ce qui l'est encore plus est la prise en compte des revendications légitimes des personnels. Certaines sont portées depuis le début de l'épidémie mais ne trouvent en réponse qu'au mieux les tergiversations du gouvernement.

Solidaires est revenu une nouvelle fois sur la nécessité absolue de protection des personnels.

Il est bien entendu indispensable que tout le matériel de protection adapté pour l'ensemble des agent-es soit distribué et notamment en terme de masques qui doivent bien être gratuits y compris pour les élèves d'autant que désormais l'obligation du port de masque à partir de 6 ans et que cela pèse désormais encore plus sur le budget des familles notamment les plus modestes. Et il n'est pas possible de ressortir une nouvelle fois la fausse carte "allocation de rentrée scolaire".

Bien entendu, cela signifie des masques de qualité (retrait de tous les masques potentiellement toxiques, assurance de remplacement de ces stocks…), en quantité suffisante, notamment dans l'Education nationale mais pas que...

Solidaires a dénoncé la situation dans l'Education nationale. La rentrée a eu lieu dans des conditions qui ne sont pas acceptables et qui ne permettent pas d'assurer la sécurité des personnels ni des élèves. Il y a aujourd'hui trop d'insuffisance dans les protocoles. Des catégories de personnels sont oubliées. Les préconisations ne sont pour partie pas applicables notamment par manque de personnel (désinfection des locaux par exemple).

Par ailleurs, **Solidaires** a dénoncé les interventions policières contre les lycéen-nes qui se mobilisent depuis la rentrée pour pouvoir étudier dans des conditions sanitaires ne mettant pas leur santé en jeu.

Jour de carence :

9 mois après le début de la pandémie et alors que notre pays est reconfiné, il est indispensable pour **Solidaires** que cette mesure injuste et qui oblige certain-es à se rendre au travail pour ne pas être pénalisé-es financièrement, soit enfin suspendue (puis aborgée). Les atermoiements du gouvernement en la matière ne sont plus acceptables alors même que la situation sanitaire se dégrade encore.

Télétravail :

D'après ce qui a été indiqué lors des annonces et repris dans la circulaire signée par la Ministre, le télétravail peut aller jusqu'à 5 jours par semaine, dès lors que le matériel le permet et les missions également.

Sauf que la réalité est toute autre : ordinateurs et matériels distribués en priorité aux personnels d'encadrement, demandes hiérarchiques de travail en présentiel alors même que les missions permettraient le télétravail. C'est le cas par exemple dans nombre de directions départementales interministérielles.

Bien entendu, toutes ces mesures concernant le télétravail doivent se mettre en place dans le cadre de l'urgence sanitaire que nous connaissons. Et pour Solidaires, cela n'est pas carte blanche pour la suite.

Par ailleurs, au risque de se répéter pour la énième fois, **Solidaires** a demandé que les parents devant garder leurs enfants pour cause de classes ou écoles fermées, soient placé-es en ASA et non télétravail tant les deux activités ne sont pas compatibles.

Personnels vulnérables :

La décision du Conseil d'Etat, dans l'attente de nouvelles dispositions, a suspendu le décret du 29 août. La ministre a elle même indiqué que dans la période, ce sont les critères listés dans le Décret du 5 mai qui s'appliquent. Là aussi, les consignes ne redescendent pas : au ministère de l'économie, de l'Education nationale… Voire des consignes inverses sont données empêchant d'assurer la protection indispensable aux agent-es vulnérables.

Il est indispensable pour Solidaires que ces personnels bénéficient bien des mesures indispensables (télétravail ou le cas échéant ASA). Solidaires revendique par ailleurs que ces mesures soient étendues aux agent-es vivant avec des personnes vulnérables.

La reconnaissance en maladie professionnelle :

Solidaires attend de la réunion de la semaine prochaine une véritable prise en compte large pour l'ensemble des personnels ayant contracté le virus dans le cadre du travail

Congés et annulation :

Solidaires a demandé ce qu'il en est des demandes d'annulation de semaines de congés pendant la période de confinement puisque des retours font apparaître des refus d'annulation.

Question du droit syndical :

Solidaires a renouvelé sa demande d'attestations spécifiques afin que les représentant-es des personnels puissent exercer leurs mandats sans difficulté. Par ailleurs, remontent d'ores et déjà des restrictions émanant des encadrements empêchant pour cause de Covid que soit exercés certains droits en lien notamment avec le CHSCT.

Agent-es positifs mais asymtomatiques pendant la période d'isolement à qui on demande de travailler :

Pour **Solidaires**, cette situation n'est pas acceptable d'autant qu'une journée de carence est prélevée aux agent-es.

Amélie de Montchalin a indiqué souhaiter faire des points réguliers tant avec les organisations syndicales qu'avec les employeurs territoriaux et les responsables des grands réseaux (DGFIP, emploi par exemple…). La ministre s'est félicité que les services publics soient toujours ouverts en reconnaissant malgré tout que cela n'était pas à risque zéro tant pour les personnels que pour le public.

Télétravail :

La ministre a indiqué que les choses se mettent en place progressivement notamment en reconnaissant que tout n'est pas encore fluide. La ministre a indiqué que certains indicateurs tels que l'augmentation du trafic sur le réseau interministériel de l'Etat ou l'utilisation des outils sont révélateurs.

Répondant aux interrogations des organisations syndicales, Amélie de Montchalin a indiqué que les mêmes règles s'appliquent dans le public comme dans le privé concernant le recours au télétravail et que l'on va continuer à avancer sur le sujet. Elle a par ailleurs indiqué que le télétravail et la fonction managériale sont des sujets majeurs et qu'il est indispensable que soit créé quelque chose de plus structurel après la crise sanitaire.

Concernant les difficultés de matériel, la ministre a indiqué que les équipements sont de la responsabilité de chaque ministère, sachant qu'à ce stade, toutes les commandes qui peuvent être passées le sont. Selon la ministre, on est passé de 90 000 agent-es en capacité de télétravailler à 150 000. (hors Education nationale).

Agent-es vulnérables :

Amélie de Montchalin a indiqué qu'un texte de clarification allait sortir. Il devra être clair afin qu'il soit applicable dans la durée. Une analyse complète des risques de morbidités, comorbidités va être établi par le HCSP…

Il semblerait par ailleurs, d'après ce qui a été indiqué que la liste en cours d'étude soit plus large que celle existante aujourd'hui.

Amélie de Montchalin a par ailleurs indiqué que les personnels vulnérables doivent pouvoir se signaler auprès des employeurs après avis de leurs médecins afin d'avoir en premier lieu un aménagement de poste lorsque le télétravail n'est pas possible. Le placement en ASA ne doit se faire selon elle qu'en dernier lieu pour éviter que certaines personnes ne soient pas dessaisies de leur capacité à travailler.

Solidaires Fonction Publique

Solidaires fonction publique

31 rue de la Grange aux Belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20

http://www.solidaires.org/ – contactfp@solidaires.org

Personnels de santé appelés à travailler alors que diagnostiqués positifs :
La ministre va refaire le point avec les différents ministères et s'assurer que lorsqu'on sollicite un cas contact ou asymptomatique, c'est qu'on n'a pas le choix.
Pour Solidaires, cette situation n'est pas admissible ni pour les agent-es qui sont ainsi sollicité-es ni pour l'ensemble de la population et la situation sanitaire.

Justificatifs déplacement :
A ce stade, la ministre a indiqué ne pas avoir connaissance d'employeurs n'ayant pas donné les attestations indispensables aux agent-es pour circuler dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Jour de carence :
Pas d'élément nouveau selon la ministre… Pour Solidaires, cette réponse ne peut plus être entendue alors que le deuxième confinement est entamé depuis plus d'une semaine.

Congés bonifiés :
Les FAQ vont être mises à jour pour rappeler comment les reports sont possibles.

Agent-es dont les secteurs sont totalement fermés (musées par exemple) :
La ministre a indiqué que des réflexions sont en cours sur une éventuelle réallocation des agent-es concerné-es sur d'autres secteurs afin qu'ils-elles contribuent à d'autres missions de services publics.

Jours congés imposés :
Les agent-es qui sont en télétravail n'ont pas vocation à se voir imposer des jours de congés. En ce qui concerne les personnels en ASA sur des périodes longues, la ministre a indiqué que des clarifications interviendront le cas échéant.

Renouvellement des contrats :
Un point sera fait avec la DGAFP sur le sujet.

Solidaires
Fonction Publique

Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin 28 octobre 2020

Amélie de Montchalin a réuni ce mercredi 28 octobre les organisations en visioconférence afin d'aborder les annonces présidentielles qui semblent s'orienter vers un reconfinement.

Solidaires est revenu sur des points sur lesquels il n'est plus admissible de ne pas avancer.

Solidaires a notamment rappelé que l'on ne peut en aucun cas faire abstraction de la situation dramatique dans les hôpitaux publics.
Les politiques désastreuses qui ont conduit aux suppressions de milliers de lits, la suppression de moyens conduisent à la situation que l'on connaît aujourd'hui. Le Ségur de la Santé ne correspond en aucun cas aux enjeux de l'hôpital public ni des personnels.

Sécurité des personnels :

Il est indispensable que les personnels ne soient pas mis en danger. Tous les moyens de protection doivent être mis à disposition. Aucune rupture de stock en matière de masques (non toxiques, non périmés, adaptés...) ni gel ni surblouse ni savon ne serait admissible.
Il convient par ailleurs de savoir quelle est la situation pour le réassort des personnels équipés en masque DIM, notamment les enseignant-e-s le 2 novembre?
Il y a enfin un sujet sur les personnels territoriaux dans les écoles, personnels indispensables pour le respect des protocoles sanitaires.

Jour de carence :

Pour **Solidaires**, celui-ci aurait du être suspendu depuis longtemps. On ne peut absolument plus entendre les fausses excuses pour justifier son maintien.
On sait que des agent-es pour raisons financières liées au jour de carence sont obligé-es de se rendre sur le lieu de travail. Cette mesure est injuste et contre productive.
Contarctuel-les :
Il faudra une nouvelle fois porter attention à apporter aux contractuel-les (pas de fin de contrat- dans la période notamment etc…)

Agent-es vulnérables :

Il est indispensable que le gouvernement applique à nouveau pleinement le décret du 5 mai et la liste des pathologies et concerne également les personnes proches de personnes vulnérables.

Personnels de santé appelés à travailler alors que diagnostiqués positifs :

Cette situation est inadmissible et non entendable y compris pour les personnels de santé. Au-delà, on a également des retours chez les pompiers.

Reconnaissance en maladie professionnelle :

Compte-tenu de la situation, il y a nécessité d'avancer réellement vite sur ce sujet pour que l'ensemble des agent-es contaminé-es dans le cadre de leur travail soient bien reconnu-es en maladie professionnelle.

Télétravail :

Il y a nécessité d'avoir enfin le matériel nécessaire. Certes, il y a eu l'annonce d'une enveloppe de 200 millions. Mais le confinement et le télétravail se mettent en place maintenant, pas dans 6 mois. Les agent-es ont assumé pendant la première partie de l'épidémie. Il est indispensable que ce ne soit plus le cas.

Attestations de déplacement :

Il est indispensable que les représentant-es des personnels bénéficient d'attestations de déplacement d'autant que comme la plupart des services seront ouverts, il y aura nécessité de pouvoir se rendre sur les lieux de travail.

La ministre a indiqué que les arbitrages ne sont pas tous finalisés concernant la situation à venir. Elle a indiqué que les services publics sont bien préparés dans le cadre de la situation sanitaire difficile que nous connaissons et dans l'optique des trois prochaines semaines qui seront difficiles.

Il y a la volonté que les services publics soient soutenus et qu'ils participent à la vie de la nation.
Après les annonces définitives du Président et la conférence de presse du Premier Ministre, la ministre a indiqué qu'elle signerait une circulaire jeudi demandant à ce que toutes les personnes qui peuvent télétravailler le fassent. 5 jours par semaine lorsque cela est possible (tant au niveau des missions que du matériel dont les agent-es sont doté-es).
A ce stade, environ 25% des agent-es télétravaillent (hors éducation nationale). Les secrétaires généraux des ministères ont été prévenus et savent qu'ils doivent notamment réunir les CHSCT.
Pour les agent-es qui seront tenus d'assurer leurs missions en présentiel, des aménagements horaires seront apportés.
Les Restaurants Inter administratifs vont être fermés ainsi que tous les lieux de convivialité. Les déplacements professionnels non essentiels ne seront pas assurés. Les écoles de formation des fonctionnaires assureront leurs enseignements à distance.

Cette circulaire sera suivie d'une mise à jour de la foire aux questions.

Une nouvelle visio conférence aura lieu le 2 novembre.

Solidaires Fonction Publique

Solidaires fonction publique
31 rue de la Grange aux Belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.solidaires.org/ – contactfp@solidaires.org

Solidaires
Fonction Publique

Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin 19 octobre 2020

Une visioconférence entre Amélie de Montchalin et les organisations syndicales a eu lieu ce 19 octobre sur les mesures de suivi dans le cadre de la Covid.
Solidaires est intervenu sur différents points évoqués de manière récurrente depuis le mois de mars. Il est donc plus qu'urgent que la ministre prenne en compte ces revendications et que celles-ci voient enfin des déclinaisons concrètes.

Solidaires a rappelé sa revendication d'abrogation du jour de carence et à tout le moins de suspension considérant cette mesure à la fois injuste, inefficace et contre productive. Si, pour Solidaires, cette abrogation doit être appliquée à l'ensemble des salarié-es et agent-es publics, il est indispensable qu'elle prenne effet rapidement.

Concernant la reconnaissance en maladie professionnelle, **Solidaires** a rappelé sa demande d'une reconnaissance large à l'ensemble des personnels contaminés dans le cadre de leur travail. Ce qui importe à Solidaires, c'est bien le périmètre du décret qui sera défini lors de la prochaine réunion prévue sur le sujet début novembre (et pas de faire une réunion pour faire une réunion).

Considérant la décision du Conseil d'Etat sur le retour au décret du 5 mai pour les critères de vulnérabilité, **Solidaires** a demandé que cette décision soit appliquée sans délai pour les personnels concernés, rappelant par ailleurs que pour Solidaires cela devrait concerner également les proches de personnes vulnérables. Il est donc indispensable que tous-tes les agent-es publics concerné-es soient bien placé-es en télétravail ou ASA le cas échéant.

Solidaires a rappelé que la mise en place du télétravail renforcé doit enfin se faire avec le matériel indispensable pour l'ensemble des agent-es et que c'est d'abord à l'administration de faire le nécessaire pour établir le recensement des besoins, l'acheminement et la distribution.
Par ailleurs, **Solidaires** a de nouveau dû rappeler l'indispensable placement des agent-es parents d'enfants de moins de 16 ans concerné-es par des fermetures de classe ou d'école en ASA et non en télétravail. Si la situation n'était déjà pas admissible au début de l'épidémie, elle l'est encore moins le temps passant.

Solidaires a demandé à nouveau la nécessaire clarification des procédures à appliquer en cas de contact etc tant il s'avère que de nombreux chefs de service déterminent eux-mêmes quelles sont les agent-es qui sont ou pas concerné-es.

Concernant les masques distribués aux agent-es publics, **Solidaires** a rappelé qu'il est indispensable que toutes les précautions soient prises pour la sécurité des agent-es. Ainsi, des inconnues persistant sur un éventuel danger des masques DIM, le principe de précaution doit s'appliquer et des consignes claires doivent être données à l'ensemble des administrations qui en ont distribué à leurs agent-es. A ce stade, certaines administrations ont procédé au retrait des masques mais pas toutes.

Solidaires a de nouveau rappelé la nécessité de la revalorisation du forfait mobilité durable. Nécessité en temps normal, cette revalorisation apparaît d'autant plus indispensable dans une période où l'affluence dans les transports en commun est facteur de risque de contamination.

Sans lien avec l'épidémie mais question importante tout de même, **Solidaires** a enfin demandé à la Ministre ce qu'il en est de la prime pour les agent-es affecté-es en Seine Saint Denis, annoncée à l'automne 2019, puis à nouveau fin septembre pour une date d'effet au 1er octobre et dont le décret n'est toujours pas connu (ni ses contours en conséquence).

En réponse aux différentes interventions des organisations syndicales, la ministre a indiqué :

Télétravail :
Celui-ci participe à la prévention des risques et permet d'assurer la continuité des services publics.
Une enveloppe de 500 millions d'euros a été débloquée dans le cadre du plan de relance dont 200 millions seront consacrés au postes de travail et sacs à dos numériques.
La ministre a également indiqué qu'un effort serait fait sur le débit du réseau de l'Etat, les outils de travail collaboratifs et la formation et l'accompagnement au numérique. L'ensemble des crédits seront disponibles dès 2021.

Agent-es vulnérables :
La décision du Conseil d'Etat rétablit le passage en télétravail ou ASA les agent-es vulnérables justifiant des critères dans le Décret du 5 mai 2020. La ministre a par ailleurs précisé que ce retour ne concerne pas les agent-es vivant avec un proche vulnérable, cette partie ayant été validée par le Conseil d'Etat.

Mesures diverses :
Des instructions vont être données afin de limiter au minimum indispensable les déplacements professionnels, proscrire les évènements festifs, réaliser les réunions dans la mesure du possible en visioconférence... Des mesures complémentaires vont également être réfléchies en ce qui concerne les restaurants inter administrations.

Masques :
Les masques DIM, (60 millions en ont été commandés par l'Etat sur un stock de 333 millions) sont, d'après ce que la ministre a indiqué, conformes à la réglementation européenne et les analyses ont conclu à l'absence de risque. La ministre a cependant indiqué que de nouveaux masques d'autres marques étaient en cours d'acheminement et que les agent-es ne seront pas laissé-es sans masques et qu'à ce stade, on allait dans le sens d'une précaution renforcée (dixit).

Personnels de santé appelés à travailler alors que diagnostiqués positifs :
Sur les personnels amenés à travailler dans le secteur de la santé alors que positifs au Covid, la ministre a indiqué qu'il y avait une doctrine particulière compte-tenu de certaines compétences et besoins particuliers.

Points en suspens :
Plusieurs points vont être étudiés et restent donc en suspens pour l'instant à savoir le report des congés bonifiés à 2021 (qui avait été acté mais sans écrit par Olivier Dussopt), la prise en charge des trajets, la situation particulière des contractuel-les qui seraient à nouveau mis-es en difficultés, les parents d'enfants handicapés de plus de 16 ans dont les lieux d'accueil ferment.

Question diverse :
Prime des agent-es affecté-es en Seine Saint Denis :
La ministre a indiqué qu'elle se renseignerait pour voir les raisons de ce retard mais que cela était acté et qu'il ne s'agissait que d'un simple retard. (dixit)

Au-delà des points n'ayant trouvé aucune réponse ou traduction concrète depuis plusieurs mois, certaines réponses ne sont ni compréhensibles ni admissibles. C'est par exemple le cas de la situation des agent-es du secteur de la santé à qui l'on demande de travailler alors que diagnistiqué-es positif-ves.
Solidaires continuera de défendre et de revendiquer toutes les mesures indispensables à la sécurité des agent-es dans la période éprouvante que nous connaissons.

Solidaires Fonction Publique

Solidaires fonction publique
31 rue de la Grange aux Belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.solidaires.org/ – contactfp@solidaires.org

Covid-19
réunion de suivi avec la ministre

le 30 septembre2020

Une nouvelle réunion de suivi de la situation en lien avec l'épidémie de Covid-19 s'est déroulée le 30 septembre.

DÉCLARATION COMMUNE INTERSYNDICALE

Madame la Ministre,

Cette intervention est prononcée au nom de la CGT, la FAFP, FO, la FSU et SOLIDAIRES.

Si nous avons choisi une telle démarche unitaire, c'est pour mieux souligner l'importance des enjeux que nous abordons au cours de ces réunions et la nécessité que vous nous apportiez – et surtout aux agents – des réponses claires et satisfaisantes.

Nous nous permettons d'abord un point liminaire touchant à l'agenda social.

Nous ne connaissons que trop les contraintes d'emplois du temps surchargés et la difficulté de gérer au mieux un agenda impliquant autant de parties.

Cela étant, nous souhaitons réaffirmer que – sauf exception – il faut éviter les réunions le vendredi y compris pour le Conseil Commun de la Fonction Publique. Dans la même logique d'une participation facilitée, il convient d'éviter les bouleversements de calendrier, devenus monnaie courante, qui compliquent la présence de nos organisations et qui rendent très difficiles les préparations indispensables.

Enfin, pour clore provisoirement cette incise sur le dialogue social, nous estimons que rien ne justifie – dans le cadre de nos réunions – qu'un distinguo soit effectué entre organisations syndicales. Nous réclamons donc que toutes puissent prétendre à bénéficier de deux représentantes ou représentants.

Pour en venir à présent, à la crise sanitaire et à sa gestion dans le cadre de la Fonction publique, nous vous demandons – une nouvelle fois – la suspension immédiate du jour de carence. Mesure réclamée d'ailleurs bien au-delà des organisations syndicales représentatives.

Au-delà, il faut sans tarder mettre en place le processus de concertation aboutissant dans les meilleurs délais à la suppression définitive de cette mesure inique et inefficace.

A ce propos, nous tenons à souligner que – à nos yeux – cette négociation ne doit pas être incluse dans celle sur la PSC car les termes du débat seraient ainsi biaisés.

De nouveau, nous demandons l'extension des critères d'imputabilité du COVID en maladie professionnelle. « La bienveillance que vous sollicitez des employeurs publics », c'est positif mais cela ne peut suffire. Les critères retenus aujourd'hui sont

beaucoup trop restrictifs et – par voie de conséquence – peuvent potentiellement léser des milliers d'agents.

Nous estimons indispensable qu'une information réelle soit faite aux personnels en cas avérés – ou suspectés – de COVID chez les collègues, les usagers et, le cas échéant, chez les élèves.

Une forme d'omerta persiste et ne permet pas la sérénité nécessaire en la période.

Une fois de plus, nous réclamons le maintien et le renforcement des CHSCT comme instances de plein exercice, tant ils ont à nouveau démontré leur utilité irremplaçable.

Dans les circonstances actuelles, ils doivent de surcroit être réunis pour de véritables consultations et non comme simples exercices d'information.

Nous vous le disons à nouveau, Madame la Ministre, aucune discrimination ne doit être faite dans la prise en charge des agents non titulaires par rapport à leurs collègues fonctionnaires dans cette crise sanitaire.

Par voie de conséquence – et en particulier – il convient d'étendre les dispositifs d'ASA aux contractuels, que ce soit pour les situations d'isolement, d'éviction ou de garde d'enfants en cas de fermeture de classe.

En effet, avec le dispositif actuel, le maintien à 100% de la rémunération n'est pas garanti. Et cette demande vaut pour les trois versants de la Fonction publique.

Dans la situation délicate et lourde que nous traversons, des difficultés surgissent quant au respect des mandats d'un certain nombre de délégués du personnel.

Vous dites : « compter sur nous ». Nous sommes d'accord, mais nous comptons également sur vous.

Nous pensons qu'une circulaire de votre part rappelant l'importance du rôle des représentantes et représentants des salariés – à fortiori dans la séquence actuelle – serait tout à fait appropriée.

Enfin, et là aussi ce n'est pas - loin s'en faut – une position inédite, nous estimons que les systèmes de primes mis en œuvre dans le cadre du COVID censés reconnaitre l'engagement des agents montrent leurs limites et leur caractère inéquitable.

Nos cinq organisations syndicales confirment que la solution passe par le dégel de la valeur du point et des mesures générales.

Nous demandons dons l'ouverture d'une véritable négociation salariale d'ici à la fin de l'année.

Pour conclure, Madame la Ministre, c'est peu de dire que vos réponses de ce jour et vos engagements revêtent une importance cruciale que nous apprécierons avec une grande attention.

Au-delà de la déclaration intersyndicale commune, Solidaires est revenu sur plusieurs points.

Personnes vulnérables

Concernant les personnels vulnérables et proches de personnels vulnérables, Solidaires a demandé à ce que la liste des pathologies redevienne ce qu'elle a pu être (ainsi les maladies respiratoires ont été exclues de la liste !). L'épidémie n'est en rien moins dangereuse et circule à nouveau de plus en plus. Il n'y a donc aucune raison que les personnes vulnérables et/ou vivant avec un proche vulnérable ne bénéficient désormais plus des mêmes mesures de protection de leur santé.

Consignes en cas de Covid avéré ou cas contact

Solidaires a également demandé que les consignes et protocoles devant être respectés en cas de découverte de cas Covid +, cas contact (y compris ce qu'est un cas contact) soient clairement diffusés à l'ensemble des services. Les situations sont aujourd'hui très hétérogènes, les chefs de service décidant de leur propre chef, mettant trop souvent la santé des agent·es en difficulté. Selon la ministre les cas contact sont ceux signalés par les médecins de santé et déclarés par l'assurance maladie (on ne s'auto déclare pas cas contact a-t-elle affirmé).

Protection et nettoyage

Solidaires a rappelé que la question des matériels de protection reste primordiale. Celle du nettoyage de locaux tout d'abord pour lesquels il est indispensable que cela soit pris en compte tant en renfort de personnels que de matériels.

Si la situation semble un peu moins tendue, dans certains secteurs, le nombre de masques mis à disposition est encore trop faible. Par ailleurs, il est indispensable d'anticiper une situation qui se dégrade. Les consignes en termes de masques ont changé au cours du temps (de « pas de masque » à « masque obligatoire », de « changement toutes les XX »…). Il est nécessaire de ne pas se retrouver une nouvelle fois dans une situation mettant grandement en danger les personnels.

Solidaires est par ailleurs intervenu pour demander une nouvelle fois que des masques soient fournis gratuitement à l'ensemble des élèves qui ont l'obligation d'en porter. Il n'est pas admissible de faire porter cette charge financière sur les familles, cela pose particulièrement problème dans zones de banlieue paupérisées.

La ministre a indiqué que la circulaire du Premier ministre du 1er septembre a pour but la protection des agent·es, mais aussi des usager·es et garantir continuité du service public, qu'elle pose les principes nationaux ainsi que la subsidiarité c'est-à-dire que les employeurs sont responsables de mettre en œuvre et d'adapter en fonction des spécificités des missions et du contexte local.

Reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle

Les premiers échanges ont eu lieu lors du groupe de travail du 25 septembre. Amélie de Montchalin a indiqué être pleinement consciente des difficultés soulevées et des revendications portées. Une nouvelle réunion va être organisée. Le but est de monter un dispositif qui fonctionne via les commissions de réformes et que l'étude des dossiers soit vue avec un œil favorable.

Télétravail

La prochaine réunion doit permettre de connaître le retour d'expérience de la période de confinement.

Des négociations ont été lancées dans le secteur privé. La Fonction publique ne doit pas être en retard. Les mêmes négociations doivent se tenir dans le public.

La question du télétravail doit être reliée à celle de la question de la formation managériale pour éviter les écueils constatés parfois (manque de confiance, réflexions…).

La circulaire du Premier ministre prévoit qu'il faut, dans la période épidémique, encourager le télétravail dans la limite du nombre de jours prévus et en fonction notamment des spécificités géographiques épidémiques.

Remontées de données

Les remontées de l'administration progressent, mais ne sont pas au niveau qu'il faudrait.

Le suivi des clusters se fait en lien avec la DGT, la DGS, Santé publique France et la DGAFP.

Les clusters découverts dans les administrations comprennent à la fois les agent·es et usager·es : sur les 150 clusters, 64 ont une criticité limitée et 58 modérée (c'est-à-dire gérables). 35 % de ces clusters ont concerné des activités d'ordre public et de sécurité.

Le nombre moyen de cas dans ces clusters est de 8 (englobant agent·es et usager·es sans distinguo selon Santé publique France).

Concernant les matériels de protection, la ministre a indiqué que des masques ont été distribués à 9 millions de foyers cet été, et que cela sera renouvelé en octobre. Et que par ailleurs l'allocation de rentrée scolaire a été rehaussée cette année afin de couvrir cette nouvelle dépense.

Pour Solidaires, ces éléments de langage ne sont pas entendables. Si les masques sont obligatoires, ils doivent être gratuits y compris pour les enfants. Les masques ne sont en aucun cas un matériel scolaire. L'allocation ne doit pas servir à couvrir l'achat des masques.

Jour de carence

Concernant le jour de carence, la ministre a indiqué que celui-ci a été suspendu pendant l'état d'urgence sanitaire. Que cela pourrait donc être à nouveau le cas. Elle a par ailleurs indiqué refuser que celui-ci soit suspendu uniquement dans le public. Et que si suspension il y a, cela doit être privé/public. Et pour toutes les maladies. Pour Solidaires, c'est bien l'abrogation totale pour toustes les salarié·es et agent·es publics pour l'ensemble des maladies que nous réclamons.

Les protocoles

Concernant les protocoles, la ministre a indiqué que les règles qui doivent s'appliquer sont celles définies par l'assurance maladie. Un rappel devrait être fait renvoyant à ces règles générales qui doivent être suivies pour l'ensemble de la population.

ASA sur périodes d'isolement

On va clarifier ce qui doit l'être. Si on a fait un test, pas de reprise de travail tant qu'on n'a pas le de résultat. l'ASA d'isolement ne génère pas de jour de carence contrairement à l'arrêt maladie.

Personnes vulnérables

Les employeurs ont le devoir de les protéger. Nous allons suivre les enjeux. Il faut malgré tout faire attention au risque de désinsertion professionnel. Comprend aussi le besoin de matériel pour télétravailler.

Au final, bien peu de choses sont ressorties de cette réunion : la ministre a évacué les demandes formulées par les organisations syndicales (suspension/abrogation du jour de carence, retour à la liste initiale des personnes vulnérables bénéficiant d'ASA, demande de clarification et d'harmonisation concernant les cas contact, moyens matériels pour l'équipement en télétravail…).

Solidaires Fonction Publique
Solidaires fonction publique
31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.Solidaires.org/ – contactfp@Solidaires.org

Solidaires
Fonction Publique

Réunion de suivi de la situation sanitaire dans la fonction publique avec Amélie de Montchalin

15 septembre 2020

Amélie de Montchalin a réuni les organisations syndicales ce 15 septembre afin de faire point de suivi de l'application de la circulaire du Premier Ministre du 1er septembre relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'État de l'évolution de l'épidémie de covid-19 et des difficultés qui peuvent être signalées.

Solidaires est revenu sur les difficultés encore trop présentes en ce qui concerne les matériels de protection : manque de masques ou masques défectueux, difficultés pour obtenir du gel hydro alcoolique, difficultés dans le cadre du nettoyage et désinfection des locaux... Si la situation est hétérogène, elle concerne encore de nombreux agent-es. Malgré ce qui est indiqué régulièrement par la ministre concernant les circuits d'approvisionnements de masques notamment, ce problème persiste dans l'Éducation nationale, sur certains site de la DGFIP, de la DGDDI… et parfois dans des établissements hospitaliers !
Plus de 6 mois après le début de la pandémie, il n'est pas possible de se satisfaire de cette situation qui engendre des risques pour les agent-es.
L'État se doit d'être exemplaire. Et cela ne doit pas être de simples déclarations d'intentions.

Concernant le placement des agent-es en ASA pour garde d'enfants lorsque les classes sont fermées, Solidaires a indiqué que le retour de cette mesure était un premier pas mais qu'il s'agissait désormais que ces ASA soient de droit pour toustes les agent-es en faisant la demande. Une nouvelle fois, Solidaires a réafirmé que télétravail et garde d'enfants n'étaient pas compatibles, que le retour sur les derniers mois montre à quel point cela engendre des conséquences pour les parents, notamment pour les femmes qui prennent majoritairement en charge les enfants.
L'égalité femmes hommes passent aussi par des mesures qui agissent sur le quotidien des agent-es.

Solidaires est également revenu sur la nécessité d'avancer rapidement sur la reconnaissance en maladie professionnelle en lien avec la Covid 19 bien plus largement que ce qui figure dans le décret paru ce 15 septembre, décret bien trop restrictif.

Solidaires a par ailleurs rappelé le rôle primordial des CHSCT dans la période et leur importance plus généralement. Après avoir rappelé son opposition à l'ensemble de ce qui figure dans la loi de transformation de la fonction publique, Solidaires a indiqué qu'il était indispensable de rouvrir les discussions sur l'avenir des CHSCT.

Concernant le télétravail, un groupe de travail va prochainement être réuni. Un certain nombre de points devront y être évoqués. On sait que les situations sont hétérogènes et que les agent-es subissent des traitements très différenciés. Il est indispensable que d'ores et déjà des crédits soient débloqués afin que les agent-es puissent enfin bénéficier de matériel pour assurer leurs missions en télétravail.

Concernant les personnes vulnérables, et les proches de personnes vulnérables, Solidaires a déploré la liste qui s'applique désormais depuis le décret du 29 août et qui est particulièrement restreinte par rapport à celle qui existait précédemment et a demandé à ce qu'un maximum de protection soient prises pour l'ensemble des agent-es.

Solidaires a demandé que les agent-es contractuel-les soient traité-es de manière identique aux fonctionnaires et que les différentes situations n'aient aucune conséquence sur leurs traitements mensuels.

Solidaires a réaffirmé son exigence d'abrogation du jour de carence de manière générale tant pour les salarié-es du secteur privé que les agent-es publics. Cette mesure injuste en toutes circonstances est encore plus problématique dans la période actuelle. L'urgence est à freiner l'épidémie.

Pour la Ministre, la responsabilité de l'État est forte puisqu'il se doit de protéger les agent-es. La circulaire règle selon elle un certain nombre de questions et est par ailleurs enrichi par une foire aux questions rédigées par la DGAFP.
La ministre a déploré l'absence de système de remontées d'informations et indiqué n'avoir que des chiffres très partiels sur la situation. Elle a par ailleurs indiqué qu'un travail de communication était indispensable pour éviter l'incertitude mais que cela relevait probablement plus du parcours médecin/CPAM que réellement de la DGAFP.
Elle a par ailleurs rappelé sa volonté, conformément à ce qui a été demandé, d'être particulièrement claire. Selon la ministre, la note publiée pour la DGCL le 15 septembre ainsi que celle du Premier Ministre du 15 septembre partent de ce principe.

Concernant les situations où persistent des problèmes, Amélie de Montchalin a demandé à ce que lui soient remontés tous les exemples précis (établissement, collectivité…)

Concernant les masques,les employeurs ont l'obligation de protéger les agent-es. Il est recommandé d'en distribuer 4 par agent-e (norme AFNOR ce qui atteste de leur qualité) et pour les personnes vulnérables, il est préférable que ce soit des masques chirurgicaux.
Concernant les masques à lecture labiale, Amélie de Montchalin a indiqué partager l'objectif et l'engagement pris mais il y a une incapacité des fournisseurs à répondre à la demande.
Concernant le jour de carence, selon la ministre, "la porte est mobile". Pendant l'état d'urgence sanitaire, le jour de carence était suspendu. Depuis 10 juillet, c'est le retour au droit commun. Il faudra voir selon l'évolution de la situation. Mais à ce stade, le jour de carence est appliqué.

Toutes les personnes qui sont cas contact doivent être placées en télétravail sinon en ASA qui perdurent tant que l'on attend le résultat du test. Dans ce cadre uniquement le jour de carence ne s'applique pas. Et on est toujours en ASA tant qu'on attend le résultat du test et le jour de carence ne s'applique pas.
Selon la ministre, le sujet du jour de carence est un sujet car il existe des différences entre couvertures complémentaires.

La question de la reconnaissance en maladie professionnelle va faire l'objet d'un calendrier de travail resserré. Le dispositif sera présenté dans les 15 jours. Une réunion inter-ministérielle, puis un GT début octobre puis une note ministérielle aux acteurs sont prévus.
Pour tous les cas qui ne tomberont pas automatiquement dans ce que le décret propose, les commissions de réforme seront dotées de lignes directrice.

Sur les difficultés qui ont pu être évoquées concernant l'exercice du droit syndical, la ministre a là aussi demandé à ce qui lui soient transmises les situations particulières.
Amélie de Montchalin a par ailleurs indiqué qu'il était possible que des points d'étape soient faits en sa présence notamment en ce qui concerne les collectivités.

Un nouveau point d'étape est prévu sous quinzaine.

Solidaires fonction publique
31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.Solidaires.org/ – contactfp@Solidaires.org

Solidaires Fonction Publique

le 02 juin 2020

COVID-19

conférence téléphonée avec le secrétaire d'État

Lors de cette dernière conférence téléphonique, Solidaires a abordé un certain nombre de points déjà évoqué à plusieurs reprises :

- La nécessité de mettre à disposition des personnels tous les matériels de protection nécessaire à leur sécurité. Si la période est au déconfinement, il est indispensable de ne prendre aucun risque alors même que les agent-es ont déjà subi pendant toute l'épidémie des manques criants de matériel.
- Les autorisations spéciales d'absence doivent être maintenues après le 2 juin. Pour Solidaires les agent-es ne doivent pas à avoir à poser de congés pour garder leurs enfants, alors que le retour dans les établissements scolaires n'est pas obligatoire et que les conditions d'accueil sont très difficiles.
- Il est indispensable de préciser de nombreux points de la note sur les agent-es ayant des critères de vulnérabilités, de nombreux chefs de service, n'hésitant pas à prendre des largesses et à demander de nombreux détails soumis au secret médical.
- L'ordonnance sur les congés imposés, injuste et scandaleuse, continue de poser des difficultés. Elle est d'autant plus injuste qu'elle a également abouti dans certains ministères à la suppression des jours de congés 2019 reportés.
- Les agent-es souhaitant bénéficier des congés bonifiés doivent avoir le plus de choix possible à savoir cette année lorsque cela est possible ou reporté s'ils et elles le souhaitent.
- La nécessité d'un véritable rendez-vous salarial. Solidaires n'acceptera pas le *diviser pour mieux régner*. Il est indispensable de revaloriser l'ensemble des personnels de la fonction publique et cela ne peut pas passer par la décorrélation du point d'indice ni par la remise en cause à la hausse du temps de travail.
- L'agenda social tel que présenté n'est pas admissible. Sur le fond, ce n'est que lorsque les enseignements auront pu être tirés sur cette crise, les difficultés qui ont découlé des réformes, décisions et orientations politiques prises en matière de services publics et fonction publique que l'on pourra déterminer les axes de l'agenda social. Par ailleurs, sur la forme, il n'est pas pensable que le nombre de personnes par organisation pouvant assister aux séances soit réduit de manière discrétionnaire.

PLUS QUE JAMAIS DROIT D'ALERTE, DROIT DE RETRAIT, ET GRÈVES !

Union syndicale Solidaires

Réponses d'Olivier Dussopt

- Le décret sur la médecine de prévention a été publié ainsi que celui sur les heures supplémentaires dans la FPT.
- Le travail est toujours en cours concernant le décret primes pour les EHPAD. Il concernera les agent-es de la FPT.
- La question de la reconnaissance en maladie professionnelle est toujours en cours d'examen pour le personnel soignant… Même s'il entend les demandes sur une reconnaissance plus large.
- Tous les textes concernant la rupture conventionnelle sont désormais publiés, y compris le texte sur les modalités de chômage pour les agent-es publics.
- Sur les congés bonifiés : les voyages outre-mer sont autorisés, mais avec des différences entre eux ; a priori on prévoit le maintien, mais avec la possibilité d'obtenir un report sur les années suivantes pour agent-es qui le souhaitent. Cela sera définitivement tranché dans les prochains jours.
- Sur la question des critères de vulnérabilité : si un-e agent-e cohabite avec une personne qui présente un ou des critères figurant dans la liste du HCSP, il appartient au médecin traitant de décider si le-la conjoint-e doit rester à domicile avec un certificat médical.
- ASA : Olivier Dussopt a réaffirmé que l'on entre dans une nouvelle phase. Donc seul-es les agent-es qui n'ont pas de possibilité d'accueil peuvent bénéficier d'ASA. Jean-Michel Blanquer a indiqué que ses services donneraient des certificats/attestations de non prise en charge des enfants.
- Jour de carence : en application de la loi du 23 mars, le jour de carence est suspendu pendant toute la période d'état d'urgence sanitaire c'est-à-dire jusqu'au 11 juillet. Cela ne sera plus le cas après cette date.
- Revalorisation : Olivier Dussopt a indiqué avoir pris note des inquiétudes des organisations, mais qu'à ce stade, rien n'est arbitré. Dans tous les cas, le « rendez-vous salarial » aura lieu avant l'été pour que les organisations puissent faire valoir leurs revendications.
- Agenda social : Il a été modifié pour tenir compte de certaines remarques. Olivier Dussopt considère que le CCFP ne doit pas avoir lieu avant le 25 juin afin de permettre d'avoir le plus d'éléments de bilan possible. Mais il faut avancer dans l'agenda et les réunions sur ce qui découle de la loi de transformation de la fonction publique. Il a par ailleurs indiqué considérer que les CSA/CSE seront une bonne chose.
- Olivier Dussopt a enfin indiqué partager très largement les propositions formulées dans le rapport sur la négociation collective rendu la semaine dernière et croire en la capacité à déconcentrer le dialogue social.
- Un Conseil Commun de la Fonction publique sera organisé le 25 juin prochain a priori dans des conditions qui devraient permettre à chaque organisation de venir en délégation complète.
- Olivier Dussopt dit croire au principe de la négociation collective et partage très largement les propositions formulées dans le rapport rendu. Il a par ailleurs la conviction que cela donnera de la force aux accords de les rendre opposables.
- Bien au contraire, pour Solidaires, ce rapport et les propositions qui y sont faites sont pour la plupart de véritables attaques.

Solidaires Fonction Publique
Solidaires fonction publique
31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.Solidaires.org/ – contactfp@Solidaires.org

COVID-19

conférence téléphonée avec le secrétaire d'État

le 20 mai 2020

Solidaires a dû revenir une nouvelle fois sur les difficultés que rencontrent les agent·es publics en termes de protection face au SARS-CoV-2. Ce point est dénoncé toutes les semaines et malheureusement, ce ne sont pas des cas anecdotiques.

Les problèmes de masques soit insuffisants, soit périmés sont encore là et bien là. Il semble que l'on franchisse chaque fois un pas de plus puisque désormais, pour combler les manques de masques on accepte de prendre en compte les normes qui ne sont normalement pas en vigueur en France.

C'est le cas notamment dans un hôpital qui après s'être vu attribué des masques à usage non médical s'est donc vu donner des masques à normes chinoises.

Et l'interpellation d'Emmanuel Macron par des infirmières la semaine dernière est à l'image de ce qui se passe dans de trop nombreux services et révélateur du fait que la sécurité de trop d'agent·es est mise en danger notamment par manque de matériel de protection.

La question des masques se pose bien entendu partout… Dans tous les secteurs… notamment dans l'éducation… L'épidémie n'étant pas prévue pour s'éteindre au 2 juin, il est indispensable d'avancer enfin sérieusement sur le sujet ?

Des matériels de protection de qualité doivent être fournis à toutes et tous pour tous les moments de la vie, de manière gratuite et pour les agent·es publics dans tous les aspects professionnels y compris également pour les trajets domiciles travail.

Solidaires a rappelé une nouvelle fois sa revendication sur l'indispensable reconnaissance de l'imputabilité du lien pour tous-tes les agent·es qui seraient contaminé·es sur leur lieu de travail. La reconnaissance de la maladie professionnelle ne peut concerner un seul versant de la fonction publique. C'est l'ensemble des agent·es qui doivent pouvoir en bénéficier.

Concernant les autorisations spéciales d'absence (ASA), Solidaires a à nouveau demandé que des ASA soient accordées à tous·tes les agent·es dont les enfants ne regagnent pas l'école quelle qu'en soit la raison, et ce pour le mois de mai, mais également après le 2 juin. Solidaires demande que ces ASA concernent bien tous les jours de la semaine c'est-à-dire également les mercredis puisque les centre de loisirs ne rouvriront pas avant septembre.

On peut imaginer une école qui ferme précipitamment et la priorité n'est pas à faire des attestations, mais à vérifier les conditions sanitaires pour chacune et chacun.

Sur les aspects télétravail, Solidaires a réitéré les mêmes remarques que lors de la conférence de la semaine précédente.

Si les primes n'étaient pas la demande de Solidaires qui a rappelé une nouvelle fois sa revendication large de revalorisation des rémunérations et des carrières, il n'empêche que puisqu'un travail est encore en cours sur les EHPAD, il est indispensable qu'elle concerne le plus d'agent·es possible. Il faut donc que les personnels de la FPT travaillant dans les EHPAD soient concerné·es également par cette prime.

Solidaires a réaffirmé que ce ne sont pas des primes, des mesures parcellaires, avec la volonté de « diviser pour mieux régner » qui éteindront les colères qui se font jour dans de nombreux secteurs de la fonction publique notamment dans la santé.

Solidaires est à nouveau intervenu sur l'ordonnance sur les congés, son injustice et son caractère là aussi mesquin. De nombreuses difficultés existent dans les secteurs et on voit dans certains services à quel point on parle de l'implication des agent·es, mais au sens mérite. Dans la période, ceux qui étaient en ASA n'étaient pas moins méritants…

Concernant l'agenda social, Solidaires a une nouvelle fois rappelé la nécessité de tirer les enseignements de la situation et des difficultés que les services doivent affronter du fait notamment des décisions prises dans le passé. C'est à partir de là que nous pourrons reprendre un agenda et des discussions autres.

Congés bonifiés

Compte tenu des modifications permettant les déplacements pour vacances personnelles vers les DOM qui seront désormais autorisées sous réserve des conditions sanitaires, la campagne pour congés bonifiés devrait pouvoir se faire cette année. Mais les agent·es pourront également demander le report de leurs congés sur les années suivantes.

Les examens seront faits, selon Olivier Dussopt, avec bienveillance.

Solidaires a demandé que le plus de choix possibles soient réellement offert aux agent·es et que l'ensemble des possibilités soient rappelées aux agent·es.

Maladie professionnelle

Olivier Dussopt n'a pas donné d'éléments complémentaires si ce n'est continuer à travailler sur le sujet.

Le gouvernement semble peu prompt à avancer sur ce sujet pour l'ensemble des agent·es. Le gouvernement est généralement beaucoup plus rapide lorsqu'il est question

de sanctionner les agent·es ou de tenter de les dissuader d'exercer leurs droits (de retrait par exemple).

ASA après le 2 juin

Olivier Dussopt a indiqué avoir entendu les remarques, mais ne change pas son point de vue sur le sujet.

L'Éducation nationale travaille sur un système le plus simple que possible concernant les attestations et selon Olivier Dussopt, il est logique d'accompagner la reprise partout.

Une nouvelle fois donc, fin de non-recevoir alors que la situation sanitaire est particulièrement compliquée, que des écoles ont déjà dû refermer après la découverte de cas de Covid-19…

Lignes directrices de gestion et élections

Les LDG et la mise en place des CSA sont des choses différentes, mais ont bien entendu un lien avec la perspective des prochaines élections (notamment parce que cela implique la cartographie).

Une réunion sur les élections devrait être organisée d'ici fin 2020.

Équipements de protection

Olivier Dussopt a indiqué ne pas avoir beaucoup de surprise sur le fait qu'il y ait des différences dans la doctrine d'attribution des masques et a demandé que les organisations syndicales lui transmettent les situations problématiques. Il a par ailleurs indiqué travailler sur le fait que les agent·es puissent avoir des masques.

Concernant spécifiquement les masques lavables dans l'Éducation nationale, cela permet d'après Olivier Dussopt à tout le monde d'avoir une rotation. Il a cependant indiqué qu'il transmettra le questionnement à Jean-Michel Blanquer.

Depuis plus de deux mois, Solidaires, comme d'autres organisations, alerte sur les conditions de sécurité pour les agent·es, sur le fait qu'il manque trop de masques, sur les masques périmés, mais aussi leur mauvaise qualité… Il est indispensable maintenant que tout soit fait pour assurer la sécurité des agent·es. Les difficultés ne sont pas des cas isolés.

Il s'agit en fait d'arrêter d'adapter la doctrine aux disponibilités de masques et de s'assurer que chacun·e puisse avoir un masque de qualité dès lors qu'il en fait la demande.

Concernant Mayotte, la ministre des Outre-mer actuellement en déplacement là-bas y a amené des matériels.

Télétravail/ASA

Olivier Dussopt a indiqué qu'il souhaite possible qu'un chef de service puisse décider qu'un·e agent·e qui n'a plus « suffisamment » de travail en télétravail soit placé en ASA.

Pour Solidaires, il s'agit ainsi de pouvoir encore reprendre des jours de RTT aux agent·es puisque les ASA ne génèrent pas de jours RTT.

Pour les cas qu'Olivier Dussopt considère comme particuliers, mais qui sont loin d'être anodins ou isolés, où les chefs de service mettent la pression pour que les agent·es télétravaillent alors qu'en ASA, le ministre a demandé à ce que cela lui soit transmis.

Ces pressions sont bien entendu inadmissibles !

Rupture conventionnelle

Il n'y aura pas de circulaire a priori sur la rupture conventionnelle, car il y a déjà des modèles qui ont été diffusés. En revanche, un guide est en préparation et sera transmis aux OS… À voir si cette diffusion sera aussi réelle que celle des décrets prime par exemple qui n'ont même pas été transmis une fois les décrets publiés au Journal officiel.

Concours des IRA

La question des inégalités entre territoires et donc entre candidats en fonction des conditions sanitaires va être regardée avec attention.

Paies

La DGFIP fait tout pour que chaque mois nous allions vers une normalisation des paies des agent·es.

Primes

Les agent·es à temps partiel ne devraient pas être pénalisés et devront bénéficier de cette prime comme les autres agent·es.

Les modalités de financement se feront par les ministères qui le financeront d'abord sur leur gestion. Mais cela n'aura pas de conséquences sur les crédits que les ministères ont en fin de gestion.

Concernant le nombre d'agent·es qui auront cette prime, il sera variable d'un ministère à l'autre… C'est bien là une partie du problème selon Solidaires.

D'après Olivier Dussopt, tout sera fait tout pour que le versement de la prime exceptionnelle intervienne en juillet.

Congés d'été

Si des choses devaient être envisagées sur le sujet, cela ne pourra se faire que dans le cadre du dialogue social [dixit].

Agenda social

Le projet devrait arriver en début de semaine prochaine. Un CCFP spécifique devrait être organisé le 25 juin et un « rendez-vous salarial » au cours de la première semaine de juillet.

Solidaires Fonction Publique
Solidaires fonction publique
31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.Solidaires.org/ – contactfp@Solidaires.org

COVID-19

conférence téléphonée avec le secrétaire d'État

le 14 mai 2020

Solidaires a de nouveau rappelé que la priorité doit être enfin la santé, sécurité et la protection des personnels et qu'il n'est pas admissible que le 14 mai, nous en soyons encore à exiger ce qui aurait dû être disponible dès le départ.

Malheureusement comme depuis le début de la crise, on ne peut que dénoncer une nouvelle fois des manques de matériels criants dans de nombreux secteurs : masques FFP2, surblouse, etc. dans les hôpitaux par exemple. Des problèmes dans les écoles où les gels hydroalcooliques, les savons, les points d'eau sont insuffisants et où les masques sont eux-aussi absents, insuffisants en nombre et en qualité voire inadaptés (que dire des masques enfants livrés pour des adultes ?)… que ce soient pour les agent·es des collectivités territoriales ou de l'Éducation nationale.

Solidaires est par ailleurs revenu sur le fait que tout·e agent·e sollicitant des masques doit s'en voir attribuer et qu'il ne s'agit pas d'une possibilité laissée aux chefs de services comme le laisse entendre le questions/réponses diffusé par la DGAFP. Solidaires a enfin rappelé sa revendication générale de gratuité des masques pour l'ensemble de la population.

Concernant le télétravail, Solidaires a souligné que nombre de services recommencent à faire venir les agent·es en présentiel y compris quand cela n'est pas indispensable, ou organisent une reprise complète dans un laps de temps très court au mépris des conditions sanitaires.

Solidaires a également souligné de nombreuses difficultés liées aux ASA notamment pour garde d'enfants, particulièrement dans l'éducation, qui font l'objet de pratiques extrêmement disparates, entraînant une inégalité entre agent·es. Solidaires a rappelé la nécessité que les agent·es continuent d'en bénéficier aussi après le 2 juin.

Solidaires a dû à nouveau rappeler les difficultés rencontrées par les contractuel·les et les vacataires, soulignant donc le fait que les consignes et recommandations du secrétaire d'État de la Fonction publique ne sont donc pas suivies…

Les décrets sur les primes vont donc être publiés sans avoir été présentés préalablement aux organisations syndicales malgré ce qui avait été dit, mais faut-il s'en étonner compte tenu de la façon dont les choses fonctionnent depuis bien trop longtemps. Solidaires a bien entendu rappelé que la revendication qu'elle porte est celle d'une véritable revalorisation des carrières et salariales et que ce n'est pas avec des médailles que l'on reconnaitra le travail des agent·es. Ce ne sont pas les médailles qui paient les loyers. Quant aux jours de dons de congés entre agent·es il n'est pas admissible que ce soient entre agent·es que les choses puissent s'organiser. Chacun·e a droit à ses congés. C'est du droit supplémentaire qu'il faut !

Solidaires est revenu sur les difficultés rencontrées par les personnes présentant des vulnérabilités ou vivant avec des personnes en présentant. Ce sujet pose énormément de questions et la note qui devrait être diffusée devra y répondre clairement afin de mettre fin à certaines pratiques ou dérives. En effet, certain·es chef·fes font parfois pression pour être mis au courant d'éléments relevant du secret médical. Par ailleurs, il est indispensable que les agent·es soient clairement informé·es de ce que sont les recommandations du haut conseil à la santé publique, de leurs évolutions, qu'ils et elles soient bien placé·es en ASA et en aucun cas en arrêt maladie. Un tel placement pourrait avoir des répercussions dans le cas où ils ou elles dépasseraient les 90 jours d'arrêt. Il ne serait pas admissible que certain·es doivent faire le choix de ne pas en bénéficier pour des raisons financières.

Solidaires considère aussi qu'il ne serait pas admissible que cela puisse servir à dégager l'administration de sa responsabilité.

Enfin cela pose très clairement la question de la médecine de prévention et de sa nécessité une fois de plus posée ici.

Solidaires a une fois de plus renouvelé sa demande que le lien d'imputabilité soit reconnu pour tout-e agent-e contractant le Covid-19 dans le cadre du travail et souligné à quel point certains sujets ont des difficultés à avancer alors que d'autres vont bien plus vite.

Enfin, Solidaires a réitéré sa demande que l'agenda social reprenne sur des bases différentes après qu'un bilan ait été tiré de la crise que nous vivons et des conséquences des décisions prises depuis de trop nombreuses années dans la fonction publique.

Olivier Dussopt a repris l'ensemble des textes signés, publiés ou en cours

Le décret primes dans la FPH a été signé et pourra donc être publié simultanément à ceux pour la FPE et FPT.

Pour les EHPAD, les détails techniques sont en cours d'être réglés.

Une nouvelle fois, la surprise sera donc totale lors de la publication de ces décrets primes qui n'ont fait l'objet d'aucune transmission préalable aux organisations syndicales.

Même s'ils ne correspondent pas à la revendication de revalorisation générale des carrières et rémunérations, on ne peut que constater que ce qui avait été dit par le secrétaire d'Etat n'est pas suivi d'effets.

La déclinaison du décret sur la mobilité durable pour la FPT est en cours afin qu'il puisse être rétroactif au 11 mai et que les agent·es ne soient pas pénalisé·es par rapport aux agent·es de la FPE.

Le décret sur la médecine de prévention qui devient médecine du travail devrait être publié dans les prochains jours

Il n'y a plus de textes égalité professionnelle en attente de publication.

Agent·es présentant des vulnérabilités

Une fiche va être diffusée sur le sujet pour que chacun·e ait connaissance des modalités techniques.

À ce stade, aucun projet n'a été diffusé aux organisations. Il est indispensable que cette fiche permette de lever de nombreux doutes et ambigüités afin que soient clarifiées les situations des agent·es.

Le secrétaire d'État a par ailleurs indiqué que des questions restaient en attente sur les proches.

Le projet de loi qui reprend un nombre de mesures diverses va prévoir :

— de rendre possible la gratuité des mises à disposition d'agent·es d'une administration à une autre (par exemple les communes qui mettent à disposition des cuisiniers des hôpitaux) ;
— que la durée de quatre mois pour la titularisation soit neutralisée.

Agenda social

Olivier Dussopt a indiqué que la crise fera l'objet d'un bilan soit en réunion, soit en CCFP, mais que cela se tiendra en parallèle et pas en préalable à toute reprise de l'agenda social.

C'est bien là que réside tout le désaccord. Le secrétaire d'État souhaite faire un bilan, mais en parallèle c'est-à-dire pour qu'il ne serve pas à grand-chose… puisqu'on reprendra comme avant, sur les bases d'avant… Alors que c'est bien sur des bases en totale rupture avec ce qui nous a amenés à cette situation qu'il faut repartir.

Pour Solidaires, une nouvelle fois, il semble que le dialogue social soit fort compromis dès le départ.

Maladie professionnelle

Le secrétaire d'État a indiqué qu'il n'y avait pas plus d'avancées que la semaine dernière, que cela prend du temps…

C'est effectivement ce qu'on a pu remarquer… Et c'est particulièrement problématique.

ASA garde d'enfants

Olivier Dussopt a une nouvelle fois maintenu sa position sur les conditions d'accès aux ASA à partir du 2 juin.

Maladie pro : n'y revient pas. Toujours pas d'avancée. Sur même base que semaine précédente. Prend du temps.

Rupture conventionnelle : le travail sur le sujet, mis en pause, va reprendre.

CET : versants territorial et hospitalier, cela avance sur la question des plafonds.

Masques

Olivier Dussopt a indiqué qu'il y aura des masques pour tous·tes les agent·es qui en voudraient. Et qu'ils sont par ailleurs distribués conformément à la doctrine.

Selon Olivier Dussopt, l'intégralité des masques fait l'objet d'un contrôle par la DGDDI.

Concernant les équipements de protection individuels et les ASA dans la FPT : Olivier Dussopt a indiqué ne pas être en capacité de donner des instructions aux employeurs territoriaux. Il partage la doctrine qui est celle de l'État, mais cela relève de la responsabilité de l'employeur de l'appliquer ou non.

Les décrets sur les heures supplémentaires et complémentaires sont à la signature.

Le décret pour la prise en charge des repas est maintenu et il va être étudié ce qui peut être fait pour les agent·es qui ont des difficultés à faire l'avance.

PRA et caractère progressif de la reprise

Selon Olivier Dussopt, les situations sont inégales d'un ministère à l'autre ou d'une direction à l'autre… car la nature des tâches est différente…

Solidaires aurait tendance à dire que ce n'est pas aussi simple que ça et que ça relève souvent beaucoup des besoins d'affirmation d'autorités de chef·fes qui par ailleurs se permettent de mettre en doute le travail effectué par les agent·es en télétravail (alors même qu'ils et elles travaillent souvent encore plus.)

Transmission d'éléments statistiques

Le 11 juin des résultats statistiques devraient pouvoir être fournis sur la situation (malades, décès…).

Une nouvelle fois, il a fallu déplorer les mêmes choses lors de cette réunion sur les difficultés rencontrées par les agent·es dans certaines administrations ou secteurs alors même que c'est leur sécurité et santé qui sont enjeux.

Une nouvelle fois, il n'a pas été possible d'avancer sur des points pourtant essentiels comme les ASA ou la nécessité d'un bilan préalable à toute nouvelle discussion dans la fonction publique.

La fonction publique et les services publics sont essentiels. Il est indispensable de changer d'orientations. La fonction publique et les services publics sont une richesse.

Solidaires Fonction Publique
Solidaires fonction publique
31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.Solidaires.org/ – contactfp@Solidaires.org

Solidaires Fonction Publique

le 6 mai 2020

COVID-19

conférence téléphonée avec le secrétaire d'État

Une déclaration intersyndicale a été lue en liminaire de cette réunion hebdomadaire au nom de l'intersyndicale CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires. (reprise en fin de message)

Au-delà de ce qui a été évoqué dans cette déclaration, Solidaires est à nouveau intervenu sur la question de la sécurité et des protections pour les agent-es. Elles n'ont pas été à la hauteur de ce qui était attendu pendant les deux mois écoulés. Pour Solidaires, il est hors de question que la sécurité des agent-es soit encore un peu plus mise à mal. Les matériels de protection nécessaires doivent enfin être tous mis à disposition des agent-es. Ca n'est encore pas le cas dans de nombreux endroits notamment dans la santé... Des établissements hospitaliers continuent de ne pas avoir de masques. Comment peut-on expliquer cela ?

Il est donc indispensable d'avoir des masques. Des masques non périmés avec des élastiques non périmés puisqu'on en arrive à demander ça et à devoir le préciser... parce que des élastiques qui lâchent, rendent les masques inutilisables, cela n'est pas une simple idée mais bien des choses qui arrivent et mettent les agent-es en danger.

Pour Solidaires, il n'est pas admissible d'admettre que l'on ne peut faire mieux !

Solidaires a par ailleurs bien rappelé que l'administration doit également fournir les masques sur l'ensemble de l'activité des agent-es et que cela comprend également les trajets domicile-travail.

Pour Solidaires, aucun-e agent-e ne doit être amené-e à reprendre le travail lorsque cela n'est pas nécessaire et tant que les conditions sanitaires et de sécurité ne sont pas assurées. C'est particulièrement le cas bien entendu pour l'éducation nationale où tout ce qui est envisagé n'a ni queue ni tête et va mettre en danger à la fois, les personnels, les enfants, et l'ensemble de la population.

Les conditions de reprise soulèvent par ailleurs d'autres questions. Qu'en est-il ainsi des attestations de non vulnérabilité face au Covid19 des agent-es mais aussi de leurs familles qui sont demandées aux agent-es ? S'agit-il une nouvelle fois de dégager l'administration de sa responsabilité face à d'éventuelles contaminations dans une crise à la gestion particulièrement chaotique pour ne pas dire autre chose. En revanche, toujours rien sur la reconnaissance du lien entre travail et COVID à part pour les agent-es du secteur de la santé...

Solidaires a par ailleurs demandé à Olivier Dussopt que soit enfin clarifiée la situation des agent-es contractuel-les en arrêt maladie pour garde d'enfants alors que les salarié-es du secteur privé ont basculé en chômage partiel. La question se pose également pour les ASA pour les fonctionnaires puisque laissée en suspens jusqu'au 1er juin.

Solidaires a ainsi redit que les mesures prises à partir de juin placent les parents face à un non choix dans une situation sanitaire de réouverture des écoles désastreuse.

Solidaires a une nouvelle fois dénoncé l'ordonnance congés d'avril 2020 qui est injuste et ne manque par ailleurs pas de mesquinerie, enraînant désormais de nombreuses difficultés dans les services. Solidaires a par ailleurs dénoncé les attaques particulièrement odieuses visant à réduire toujours un peu plus les droits des agent-es y compris dans la fonction publique hospitalière pourtant exclue de ce décret.

Enfin... concernant ce qu'Olivier Dussopt nomme dialogue social... Solidaires n'a pu que déplorer une nouvelle fois le fait qu'il n'y a encore rien eu d'autre qu'un affichage de bonnes intentions... Annonce d'une CCHSCT. Promesse de document de travail... arrivé en milieu d'après midi la veille de la réunion. Pas surprenant puisqu'à l'image de ce qui se fait depuis deux ans.

Concernant les décrets primes, promis aux organisations signatures, ces mêmes organisations ont appris que les décrets étaient signés... Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent...

Pour Solidaires, la reprise de l'agenda social, devra se faire sur d'autres bases sur le fond et sur la forme. Un bilan. De nouvelles orientations à commencer par l'abrogation de la loi fonction publique.

LES RÉPONSES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Bien peu de réponses qui ne soient des redites des semaines précédentes.

Les décrets sur les primes

Ils sont donc signés pour la FPE et la FPT et en cours pour la FPH notamment sur le volet EHPAD.

Une nouvelle fois, le minimum qui aurait été de transmettre les textes aux organisations n'a pas été fait. Cela devient plus qu'une habitude...

Agenda social

Le ministre n'a apporté aucune réponse à la demande intersyndicale réitérée, formulée dans les interventions respectives des organisations. Pour Olivier Dussopt, il a déjà été indiqué que l'agenda reprendra avec quelques aménagements mais ne prendra pas de retard notamment sur les déclinaisons de la loi de transformation publique et particulièrement sur les Lignes de Gestion. Concernant le rendez-vous salarial, les éléments ne sont pas prêts à ce stade.
Il n'est pour Solidaires pas envisageable de reprendre le cours des choses ainsi. Sans bilan. Sans changement.

Déconfinement

Concernant les Plans de Reprise d'Activité, face aux demandes qu'ils soient soumis à des passages en CT et CHSCT, Olivier Dussopt a indiqué qu'ils n'existent pas en droit et qu'il n'y a donc pas d'obligations de consultation des instances. Toutefois, il a exprimé une volonté qu'il y ait des choses qui accompagnent la reprise.

S'il n'y a certes pas d'obligations, les circonstances et conditions dans lesquelles s'exercent aujourd'hui les missions dans les services necessitent absolument que les PRA, tout comme les PCA précédemment, soient examinés en instances.

Maladie professionnelle et imputabilité

Le sujet reste encore et toujours en discussion. Il semble bien que la question de l'imputabilité et du lien entre travail et Covid 19 ne soit pas la priorité à l'exception relative du secteur hospitalier.

Congés bonifiés

On s'oriente vers le report des congés sur les années ultérieures.

ASA

Pour la période intermédiaire qui débute le 11 mai et court jusqu'au 1er juin, il y aura maintient des ASA pour les gardes d'enfants.

A partir du 2 juin, il faudra donner une attestation de non accueil des enfants pour continuer de bénéficier d'autorisations d'absence. Ces attestations seront données par les directeurs des écoles ou par les communes.

Si les parents ne souhaitent pas envoyer leurs enfants à l'école, ils et elles devront déposer des congés ou des RTT.

Pour les personnels vulnérables, ils et elles sont soit en télétravail ou à défaut en ASA. A un moment donné, les autorités sanitaires considèreront cependant que le retour au travail est possible.

Concernant les pathologies et vulnérabilités, seules comptent celles qui figurent sur la liste du Haut Conseil de Santé Publique. C'est aux agent-es, selon Olivier Dussopt, d'obtenir des attestations sur le site Amélie.

Masques

Pour Olivier Dussopt, l'Etat doit être aussi exemplaire qu'il le peut... mais n'a pas tout en responsabilité.

Pour la FPE, les masques sont en quantité importante pour doter les personnels dont les missions le justifient…

Il y aura des masques à disposition dans les services mais il ne peut pas prendre l'engagement qu'il y en aura assez pour tout le monde et partout. Olivier Dussopt a par ailleurs précisé que certain-es ne voudront peut-être pas de masques.

Pour Solidaires, il n'y a pas à tergiverser sur qui voudrait ou pas des masques. Sur qui en aurait ou pas ou plus ou moins besoin. Tout-es les agent-es doivent bénéficier de toutes les protections indispensables dans la période pour éviter au mieux les contaminations.

Déclaration intersyndicale CGT- FAFP-FO-FSU-SOLIDAIRES

Monsieur le Ministre,

L'intersyndicale Fonction publique – CGT FO FSU Solidaires FAFP – s'est réunie hier soir et a décidé de commencer cette réunion par une déclaration commune.

En perspective du déconfinement le 11 mai décidé par le pouvoir exécutif, nous continuons à affirmer que la priorité doit être donnée à la protection des personnels et des usagers, sur les lieux de travail et lors des trajets domicile-travail particulièrement dans les transports en commun.

Il est de la responsabilité du gouvernement et des employeurs de fournir aux personnels l'ensemble des équipements de protection nécessaires à la sécurité sanitaire, ce qui n'est toujours pas le cas à l'heure actuelle.

Nous affirmons qu'un agenda social Fonction publique est nécessaire pour faire face aux enjeux de la période. Il est indispensable que cet agenda social s'ouvre par un bilan de la crise actuelle et des discussions portant sur les décisions nécessaires notamment en matière d'effectifs et de moyens budgétaires, dans le cadre de politiques en rupture avec celles menées depuis des années.

Nous refusons par conséquent l'agenda social dans sa version actuelle et estimons en particulier que la tenue des premières réunions programmées les 18 et 26 mai n'est pas envisageable.

Nous affirmons également que le rendez-vous salarial que vous avez annoncé doit être une véritable négociation salariale, avec des mesures générales au cœur des échanges.

Solidaires Fonction Publique
Solidaires fonction publique
31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.Solidaires.org/ – contactfp@Solidaires.org

Solidaires
Fonction Publique

COVID-19

Conférence téléphonique avec le Secrétaire d'État

29 avril

Solidaires est une nouvelle fois intervenu lors de cette téléconférence pour rappeler au ministre qu'il est indispensable que les agent-es de la fonction publique bénéficient de toutes les mesures de protection nécessaires à leur santé et sécurité dans la période actuelle mais bien entendu dans la période qui va courir à partir du 11 mai. Il est indispensable que la sécurité des agent-es soient au cœur des préoccupations et qu'aucun risque ne soit pris.

Une nouvelle fois, il a malheureusement fallu revenir sur le manque de matériel de protection qui existe dans de nombreux services malgré le fait que l'épidémie est présente depuis de nombreuses semaines.

Pour Solidaires il est indispensable que dans la période qui s'ouvre, aucune décision ne soit prise sans prendre en premier lieu en compte la sécurité des agent-es et des usager-es qui fréquentent les services publics. Cela est le cas bien entendu sur les missions accomplies comme l'accueil du public par exemple.

Au-delà du dialogue social qui sera mené au sein des ministères pour mettre en œuvre le plan de déconfinement, il faut que de nombreux sujets fassent l'objet d'orientations au niveau fonction publique afin d'éviter toute interprétation qui pourrait être discordante ou des dérives qui mettraient en danger les agent-es.

Pour Solidaires, tou-tes les agent-es doivent disposer de tout le matériel de protection type masques (non périmés !), gel, surblouses… Les plans de reprise d'activité doivent être réalisés dans l'ensemble des services afin que soient déterminés les services (et donc les agent-es) devant reprendre le travail en présentiel, dans quelles conditions (notamment d'aménagements et nettoyage des locaux…) Il ne sera en aucun cas possible de faire les choses à peu près. Il est indispensable de prendre en compte de nombreuses questions notamment concernant les personnels fragiles, celles et ceux ne résidant pas dans la même région ou département que leur lieu de travail… Ces questions déjà posées n'ont toujours pas de réponse.

Pour Solidaires, il est nécessaire que les DUERP soient mis à jour afin que le risque

Covid 19 soit inscrit pour que l'ensemble des mesures à prendre soient examinées pour supprimer le risque dans le cadre du travail. Il est également nécessaire que l'imputabilité au service soit reconnue pour tou-tes les agent-es, quels que soient le secteur, ayant contracté la maladie dans le cadre du travail.
Solidaires a rappelé par ailleurs son opposition à l'ordonnance sur les congés imposés et les difficultés que cela entraîne au-delà de l'injustice et questionné à nouveau Olivier Dussopt sur les ASA pour garde d'enfants à partir de juin.
Enfin, Solidaires a de nouveau insisté sur le fait que l'agenda social ne pouvait pas se tenir comme si de rien n'était. Et qu'il était indispensable de reprendre les choses sur des orientations totalement différentes.

LES REPONSES DU SECRETAIRE D'ETAT

TEXTES :

Le Conseil d'état a examiné les textes relatifs au handicap.

Le décret sur le télétravail devrait sortir puisque désormais signé par tous les ministères.

Le décret sur les primes FPE et FPT est validé en interministériel mais pas encore signé et validé. Les décrets pour la FPH ont été finalisés en version projet en début semaine. Olivier Dussopt a indiqué vouloir leur publication de manière concomittante. Une nouvelle fois donc, cafouillage…le texte devait être transmis aux organisations syndicales… Il le sera peut-être ou pas… sans que l'on sache vraiment quand…

L'arrêté ministériel pour déplafonner les CET sera signé par O.Dussopt, G.Darmanin et N.Belloubet avant le 11 mai. Il portera les stocks de jour en CET de 60 à 70 et le flux annuel de 10 à 20

TITULARISATION

Une note sera transmise par écrit.
Pour la FPE : peu de souci pas de texte réglementaire. La titularisation interviendra à la date prévue sauf si la période de stage est négative ou a été trop raccourcie pour cause de la période d'urgence sanitaire. Il y aura dans ce cas une prolongation de stage.

Pour la FPT, il y aura décret. Il permettra de titulariser les agent-es qui ont besoin d'une formation. Y sera cependant assortie une condition suspensive : que formation obligatoire intervienne avant juin 2021.
En ce qui concerne les sapeurs-pompiers professionnels, les policiers municipaux c'est en train d'être train d'être vu avec le CNFPT

Durée de 4 mois prévue entre deux CDD
Olivier Dussopt va proposer que ça soit intégré dans la loi urgence 2 qui va être présentée rapidement pour que les agents ne soient pas pénalisés dans l'accès au CDI dans le cas où la durée entre deux CDD aurait été de plus de 4 mois.

PLANS DE REPRISE D'ACTIVITE

Ils sont élaborés par les directions puis les ministères et feront l'objet d'un passage en revue par les cabinets du Premier Ministre et de la Fonction Publique. Il sera veillé à la cohérence. Si des problèmes persistent il y aura des précisions mais ça ne devrait pas être le cas selon Olivier Dussopt.
MASQUES
Les modalités suivantes ont été arrêtées :
La FPH s'organise seule.

Dans la FPT, les collectivités s'organisent pour distribuer les masques aux agent-es.

Dans la FPE, il existe deux processus de distribution des masques. La doctrine du Secrétariat Général à la Défense Nationale continue de s'appliquer. Elle détermine les personnels prioritaires.
Selon Olivier Dussopt, il y a désormais des masques en nombre suffisant pour qu'ils soient distribués partout. C'est le Ministère de l'Intérieur qui va organiser la distribution sauf pour le ministère de l'Education Nationale qui va assurer sa propre distribution en interne des masques.
Le stock supposément nécessaire au niveau de l'Etat doit répondre à deux objectifs :
L'approvisionnement des agent-es prioritaires si on manquait de masques
Pour la grande partie des agent-es, il y aura des masques grand public certifiés.
A noter cette précision d'Olivier Dussopt sur le prix des masques… Selon lui, le tarif des masques lavables est moins cher que celui des masques jetables… C'est oublier bien vite notamment les réserves sur l'efficacité des masques tissus notamment par rapport aux masques FFP2 dont chacun-e connaît là l'efficacité.

Selon Olivier Dussopt, seront probablement également utilisés des masques jetables mais qui auront des dates de péremption dépassées…
Une nouvelle fois, Olivier Dussopt a indiqué que la Direction Générale de la santé assure de leur efficacité.
Pour Solidaires, une date de péremption a une utilité. Toujours. Toute chose dont la date est dépassée perd ou risque de perdre de son efficacité ou de ses qualités.
Une nouvelle fois, il n'est pas admissible de prendre des risques avec la santé des agent-es.

Tou-tes les agent-es pourront faire la demande de masques même s'ils ou elles sont dans des services dans lesquels leur port n'est pas recommandé. Il s'agit bien là également de se poser la question de comment vont être déterminés les services dans lesquels il faut ou non porter un masque.

FORFAIT MOBILITE

On va accélerer la mise en œuvre du forfait mobilité durable au 11 mai.

MALADIE PROFESSIONNELLE

Le travail continue sur le sujet, le dossier n'est pas clôturé. Olivier Dussopt a indiqué entendre les demandes mais à ce stade seul l'engagement du Ministère de la santé sera soutenu.

AGENDA SOCIAL

Il va être tenu compte des modalités de reprise. Si c'est juste pour retarder la mise en place des textes issus de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, il n'y aura pas l'assentiment du ministre. Tout devra entrer en vigueur dans les temps. Très clairement, ce point va être au-delà de problématique. Il n'est absolument pas envisageable de reprendre les discussions

CONGES BONIFIES

A ce stade et après retour des employeurs territoriaux hier et en lien également avec l'APHP, tout va dépendre des conditions sanitaires et du fait qu'il y ait ou non des avions.
On s'orienterait (mais pas arbitré à ce stade) vers le fait que les agent-es pourraient faire valoir leurs droits l'an prochain ou celui d'après. Mais il faudra faire attention car certains services pourraient avoir beaucoup d'agent-es concerné-es en même temps avec le risque (toujours le même risque affiché

par le gouvernement…) de désorganisation des services.

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

ASA pour gardes d'enfants :
A partir du 2 juin, dans le secteur privé, les salarié-es qui voudraient bénéficier du chômage partiel devront fournir une attestation de non possibilité d'accueil d'enfants dans un établissement. Un système équivalent va être mis en place pour le secteur public.
Lorsque les agent-es publics feront le choix de ne pas mettre leurs enfants à l'école, ils et elles devront alors prendre des congés. Il sera fait en sorte qu'il y ait un document diffusable par les écoles aux parents.
Lorsque l'accueil des enfants ne sera pas possible dans un établissement, les agent-es pourront être placé-es en ASA.
Ce n'est donc pas un choix qui est laissé aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école puisqu'il ne leur est pas donné la possibilité d'être en ASA…
ASA entre 11 mai et 1er juin : des discussions sont en cours en fonction de l'évolution du déconfinement et de l'ouverture des écoles pour savoir ce qu'il en sera exactement sur les ASA et/ou la prise de congés.

En ce qui concerne les personnes fragiles, elles pourront être écartées du travail en présentiel tant que la doctrine sanitaire le demande. IL leur est donc d'abord proposé le télétravail et lorsque cela n'est pas possible, ils et elles peuvent être placé-es en ASA.

CONCOURS d'ACCES AUX IRA

Sous réserve de l'évolution sanitaire, le concours sera programmé le 11 juin avec des oraux en juillet, pour maintenir le rythme de formation par deux sessions par an car cela correspond aux besoins.

TESTS

Si l'agent-e a des symptômes, il ou elle sera testé-e et isolé-e si positif. Le test sera prescrit par un médecin. Il sera par ailleurs mis en place des brigades de remontées de chaines de contact.
Sur les tests de sérologie, il n'y a pas de doctrine arrêtée.

Solidaires Fonction Publique

le 23 avril 2020

COVID-19

conférence téléphonée avec le secrétaire d'État

Lors de ce nouveau point hebdomadaire, Solidaires a rappelé que beaucoup d'éléments développés les semaines précédentes sont malheureusement encore valables.

Le manque de matériel de protection est encore extrêmement prégnant dans nombre de services. Il n'y a par ailleurs aucune vision de ce qui va advenir et des matériels de protection qui seront disponibles, ou pas, à partir du 11 mai dans tous les services qui rouvriront et notamment dans les établissements scolaires.

Solidaires a rappelé que ce n'est pas au moment du déconfinement ni même, quand on aura, peut-être, établi un plan de déconfinement qu'il faudra se préoccuper des commandes de masques, de gels et autres matériels. Très clairement, l'État est en la matière très en dessous de l'enjeu depuis le début de la crise que nous connaissons.

Pour Solidaires, une nouvelle fois, c'est la sécurité et la santé des agent·es publics et de l'ensemble de la population qui doit être une priorité. Que ce soit lors de la période de confinement, mais bien entendu également dans la période qui suivra.

Solidaires a souligné la nécessité d'anticiper l'ensemble des situations et notamment les agent·es dans des situations particulières (éloigné·es pour l'instant pour raisons médicales par exemple) ainsi que celles et ceux qui ne résident pas forcément dans la même région que celle dans laquelle ils et elles exercent leur activité professionnelle.

Solidaires a attiré l'attention sur la situation des agent·es contractuel·les en arrêt de travail actuellement pour garde d'enfants après le 1er mai. En effet, les salarié·es du privé basculeront à cette date en chômage partiel. Il est indispensable là aussi d'anticiper la situation des agent·es afin qu'elles et ils ne soient pas mis·es en difficulté.

Concernant le décret sur les primes, annoncé la semaine dernière, Solidaires a rappelé sa revendication générale sur la revalorisation des carrières et salaires et indiqué par ailleurs souhaiter pouvoir être destinataire du projet de décret. Une nouvelle fois a été dénoncée la façon dont les choses se passent depuis trop longtemps et notamment le fait de découvrir les textes sans qu'ils aient été transmis et encore moins discutés.

Solidaires a à nouveau rappelé son refus de l'ordonnance sur les congés publiée la semaine dernière, véritable attaque contre les droits des agent·es (comme l'ont également été les droits des salarié·es du privé). Cette ordonnance est une injustice et crée de nombreuses inégalités entre les agent·es. De plus, les interprétations qui sont faites créent déjà de nombreux conflits.

Solidaires a rappelé que tout agent·e contaminé·e par le Covid-19 devra voir reconnu par un moyen ou un autre son lien avec le travail.

Enfin Solidaires a dénoncé la multiplication des cas de répression. Cela avait été le cas déjà avec des camarades de la Santé qui avaient dénoncé le manque de matériel de protection. C'est aujourd'hui le cas avec un agent de l'inspection du travail. Ces situations ne sont pas tolérables et sont malheureusement assez représentatives du climat de défiance vis-à-vis des agent·es publics qui règne particulièrement depuis le début du confinement.

LES RÉPONSES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Les décrets sur les primes

Il y en aura un pour la FPE et FPT et un pour la FPH car les sources de financement ne sont pas les mêmes. Il n'a pu être dit à quelle date ce décret sera communiqué, mais il a été dit que le texte serait soumis aux organisations syndicales à l'état de projet (le secrétaire d'État a été plus prolixe au Sénat le même jour en indiquant que le texte serait présenté dans les prochains jours).

Les personnels des services de santé des Armées seront éligibles à cette prime.

Le texte sur le télétravail n'est toujours pas publié au Journal officiel, mais c'est en cours.

Agenda social

Une nouvelle fois, le secrétaire d'État a indiqué que l'agenda social sera aménagé en fonction du plan de déconfinement même s'il reste des points de désaccord sur les chantiers. Pour Solidaires, cela ne sera pas sans poser problème. Il ne sera pas possible de reprendre le cours des discussions sans tout remettre à plan en ce qui concerne la fonction publique, les services publics et les orientations que l'on souhaite pour la population de notre pays.

Titularisations et nominations après stages ou formation

Le travail sur le sujet continue pour la rédaction d'une instruction ministérielle. Les DRH de tous les ministères ont été saisis afin de déterminer si une simple instruction est suffisante ou si la nécessité d'un décret se fait jour.

CCHSCT du CSFPE

Plusieurs organisations ont demandé la tenue d'une CCHSCT du CSFPE qui sera prochainement réuni.

Versement des traitements et pensions

A priori il n'y a pas eu de problème particulier en ce qui concerne les pensions. Pour les traitements, à partir du mois de mai, tous les éléments seront désormais pris en compte (avancements, promotions, etc.).

Déconfinement

Les choses précises, notamment les conditions de reprise à l'école, relèvent plus du ministère de l'Éducation nationale. Mais il est pris acte des remarques émises. Un échange spécifique sur les conditions de déconfinement sera organisé après les annonces du Premier ministre.

Maladie professionnelle et imputabilité

Le sujet reste encore et toujours en discussion. Le seul engagement qui est pris à ce stade est celui du ministre de la Santé concernant la reconnaissance en maladie professionnelle des agent·es du secteur de la santé.

Déplafonnement du CET

un arrêté est en cours d'écriture. L'objectif est de relever fortement le plafond.

Arrêts maladies des agent·es contractuel·les pour garde d'enfants après le 1er mai

Rien n'est arrêté à ce stade. Olivier Dussopt a indiqué chercher une solution pour que ces agent·es bénéficient encore de cette possibilité.

Opérations de restructurations DDI

Certaines ont été suspendues. D'autres, quand très avancées, ont été maintenues et les agent·es doivent pouvoir bénéficier des mesures de restructurations.

Congés bonifiés

On ne sait pas à ce stade si les fonctionnaires originaires pourront y aller cette année pour des raisons sanitaires. Olivier Dussopt a indiqué qu'il veillera à ce que les agent·es ne perdent pas leurs droits acquis. Mais il a par ailleurs indiqué que si report à 2021 il devait y avoir, cela pourrait poser des problèmes d'organisation dans les services.

Équipements et matériels

Olivier Dussopt a indiqué que le travail nécessaire était fait pour que les ministères aient les équipements nécessaires. Au moment du déconfinement, à tout agent qui en aura besoin, on pourra fournir les équipements.

Derrière cette déclaration de bonne intention, on imagine malheureusement assez bien ce qu'il risque de se passer. Alors que plus d'un mois après le début du confinement, le manque de masques (notamment) est partout y compris dans les services de santé mettant en péril la sécurité des agent·es, il y a fort à parier qu'il en sera de même dans moins de 3 semaines. Les matériels n'arrivant pas, on nous expliquera au choix ou cumulativement

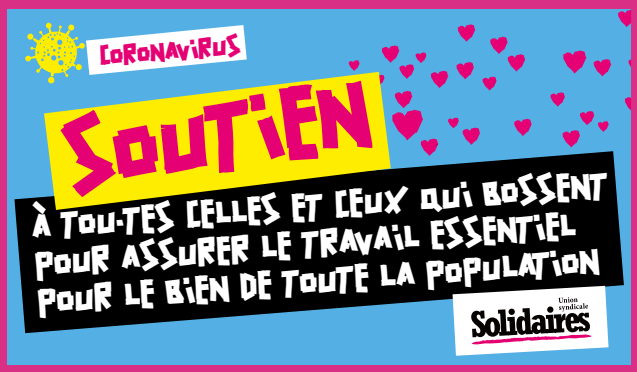

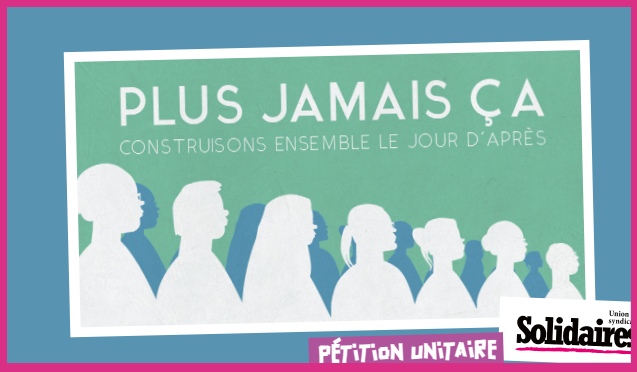

que les agent·es n'ont pas besoin de masques (par exemple), ne doivent pas en mettre trop souvent, peuvent utiliser des masques périmés/sans norme/grand public… Bref, on adaptera la doctrine à ce que l'État sera en mesure de fournir… au détriment de la santé et la sécurité des agent·es. Situation qui est celle depuis le début de cette crise. Situation qui perdure. Et qui en est chaque jour un peu plus inadmissible.

Solidaires Fonction Publique
Solidaires fonction publique
31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.Solidaires.org/ – contactfp@Solidaires.org

Solidaires Fonction Publique

le 14 avril 2020

COVID-19

conférence téléphonée avec le secrétaire d'État

Une nouvelle conférence téléphonique a eu lieu le 14 avril entre Olivier Dussopt et les organisations syndicales. L'occasion pour Solidaires de rappeler un certain nombre de points tels que la nécessité absolue que seules les missions essentielles soient exercées, son opposition aux jours de congés et RTT imposés, à la nécessité d'abandon des réformes en cours, des suppressions d'effectifs et de prendre des décisions totalement opposées en matière de services publics et de fonction publique.

Solidaires a également pointé du doigt le manque d'anticipation et de protection des agent·es alors que le confinement est engagé depuis un mois, souligné la nécessité d'anticiper la perspective du déconfinement et a notamment interpelé le ministre sur la situation spécifique de l'Éducation nationale. L'ensemble de ces revendications, repris en fin de message, avait fait l'objet d'un communiqué préalable.

Solidaires est par ailleurs intervenu en réaction aux annonces du ministre détaillées ici.

La prochaine conférence téléphonique aura lieu le jeudi 23 avril.

Lors de la conférence téléphonique du 14 avril, Olivier Dussopt a indiqué :

SUR LE PLAN DE DÉCONFINEMENT

À ce stade, il n'y en a pas. Olivier Dussopt indique y travailler sur le fond et les modalités, mais le dossier est géré au niveau du Premier ministre. Pour Solidaires, il y a pourtant urgence à ce que le manque d'anticipation notamment en matériel de protection ne conduise à renouveler une crise encore plus grande.

SUR LA QUESTION DU MATÉRIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Selon Olivier Dussopt, la situation est moins pire que celle que l'on a connue même si cela n'est pas encore ça. Il y a forcément des délais entre l'arrivée des matériels et l'acheminement dans les services. Olivier Dussopt a également rappelé s'inscrire dans la doctrine d'emploi du c'est du SGDSN pour la priorité d'affectation.

Cette situation reste inacceptable. Ces matériels sont indispensables pour assurer la sécurité des agent·es. Plus d'un mois après le début du confinement, bien trop d'agent·es ne bénéficient ni de masque ni de gel… et ce alors même que l'on parle de début de déconfinement.

SUR LA RÉUNION DES INSTANCES

Olivier Dussopt a passé le message pour que les instances se tiennent notamment par voie dématérialisée.

SUR LES QUESTIONS DE MALADIE PROFESSIONNELLE

Le ministre a indiqué savoir qu'il y a des attentes pour que cela aille plus loin, mais à ce stade il n'a que le mandat pour les personnels soignants et la FPH.

SUR UN ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION DES AGENT·ES

C'est toujours en cours, le ministre reconnaissant que cela est long pour en assurer la cohérence.

SUR LES CELLULES DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Elles perdureront pendant plusieurs semaines après le déconfinement.

SUR L'AGENDA SOCIAL

Il sera soumis au calendrier de déconfinement. Cela dit, si des ajustements sont apportés, les réformes sont suspendues, mais pas abandonnées.

Pour Solidaires, il n'est pas possible d'envisager les choses de cette manière et de reprendre après la période de confinement comme si rien ne s'était produit. Comme si les services publics n'avaient pas été mis à rude épreuve alors même que démantelés depuis trop longtemps. Il ne sera donc pas question pour Solidaires de reprendre l'agenda social comme présenté par le ministre.

SUR LES CONGÉS

Une ordonnance sera présentée le 15 avril en conseil des ministres reprenant un dispositif similaire à celui concernant le secteur privé.

Ainsi, les agent·es en ASA entre le 16 mars et le 16 avril se verront prendre 5 jours de RTT. Les agent·es en ASA après le 16 avril pourront se voir imposer 5 jours de congés ou de RTT pendant la période de confinement.

Les agent·es en télétravail pourront se voir imposer des congés payés ou des RTT. En revanche, ces jours devront être de véritables journées non travaillées pour ces agent·es.

Pour les agent·es en ASA qui n'ont pas de jours RTT, il n'y aura de fait pas de caractère rétroactif, mais ils et elles pourront se voir imposer des congés pendant le confinement.

Ces mesures ne concernent pas les agent·es en présentiel et en charge de plans de continuité d'activité. Cela ne concerne pas non plus les enseignant·es ni les agent·es de la FPH.

Les périodes de congé pendant le confinement, déposées antérieurement et non annulées seront décomptées du plafond des 10 jours.

Parallèlement, il y aura également des recalculs proratisés pour les cas de maladie et temps partiel.

Olivier Dussopt a par ailleurs indiqué vouloir proposer un décret sur les congés non pris en 2019 afin qu'ils basculent directement sur les CET qui seront, de fait, déplafonnés.

Solidaires a rappelé son opposition totale aux mesures régressives découlant de la *loi d'urgence sanitaire* et déclinée ici pour la fonction publique. Il n'est pas admissible que les agent·es se voient amputé·es de jours de congés et de RTT.

SUR LES PRIMES

1000 EUROS C'EST LE MAX…

Ce point ne relève pas de la loi. Il n'y aura pas de texte en conseil des ministres, mais le Premier ministre y reviendra malgré tout dans la journée du 15 avril.

Le décret concernera les 3 versants et à la fois les titulaires et les contractuel·les. Cependant, il y aura un dispositif différent par versant.

1000 euros c'est le max…

Pour le versant État : une prime d'un montant maximum de 1000 € sera versée pour les agent·es qui ont eu un surcroit d'activité pendant la période de confinement. Cela exclut donc les gens en ASA, mais pas celles et ceux en télétravail.

Chaque ministère devra définir le montant de cette prime modulable en 3 tiers en fonction de l'engagement et pourra tenir compte du fait que dans certains ministères, certaines missions ont été réalisées en équipes (et donc pas pour l'ensemble de la durée du confinement). Et définira également qui est éligible ou non à la prime.

Cette prime sera exonérée d'impôts et de cotisations sociales. Cela sera prévu par le projet de loi de finances rectificatif.

Pour le versant Territorial : un dispositif jumeau sera mis en place. La prime sera là aussi plafonnée à 1000 € et sera modulable par les collectivités. Ce sont les assemblées délibérantes qui en décideront. Pour les CT, la prime également sera exonérée d'impôt et de cotisations sociales.

Pour le versant Hospitalier : la prime permettra de payer à la fois les heures supplémentaires et une prime avec un montant plus élevé que pour le versant État. Elle sera aussi modulée en fonction de divers éléments comme par exemple le fait de travailler dans un établissement accueillant ou non des malades Covid-19, EPAHD… Certains arbitrages sont encore en cours.

Outre le fait que ce ne sont pas de mesures conjoncturelles, mais bien de mesures de revalorisation de carrière, salariales dont ont besoin les agent·es de la fonction publique, ce qui a été annoncé par le ministre n'est pas audible. Des primes différentes entre versants, entre ministères, entre agent·es… avec même la mesquinerie consistant même à proratiser en fonction du temps passé à exercer telle ou telle mission. Une nouvelle fois, c'est un instrument de division qui est mis en place à l'inverse de ce qui fait le fondement de la fonction publique.

SUR LA QUESTION DES PAIES

La DGFIP met en place une organisation pour que dès le mois de mai les paies puissent être régularisées notamment sur les heures supplémentaires et les avancements…

SUR LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Elle est reportée, mais pour le cas spécifique de la Guyane les textes sont publiés ainsi que les arrêtés préfectoraux. Donc depuis le 1er janvier la réforme est effective en Guyane.

SUR LE DÉCRET ÉGALITÉ FEMMES HOMMES (TEXTE PRÉSENTÉ LE 19 DÉCEMBRE AU CCFP)

L'échéance est prévue au 31 décembre 2021 ; or il y a impossibilité d'avancer. Une circulaire est en préparation pour améliorer les dispositifs pour que plan d'action aillent jusqu'au 31 décembre 2023.

SUR LA GESTION DES CONTRACTUEL·LES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Un travail est en cours pour trouver des dispositions dans leur gestion.

SUR LA SITUATION À L'ONF

Le directeur général a signé un accord de reprise du travail avec les organisations majoritaires. Un état des lieux a été demandé pour assurer la reprise dans de bonnes conditions.

SUR LES ASSISTANTS FAMILIAUX

Une réunion a eu lieu avec les filières d'embauches et d'emplois (départements et monde associatif).

Le coronavirus et le capitalisme : deux épidémies à combattre

Le coronavirus est une menace et un danger et chacun·e en prend la mesure au fur et à mesure de sa propagation de par le monde. Nous entrons dans une nouvelle période. Lutte contre le coronavirus ou régressions sociales, ce n'est pas une alternative. Nous continuerons à combattre les politiques régressives : réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites… et à refuser la répression et les violences policières. (…)

Solidaires Fonction Publique
Solidaires fonction publique
31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.Solidaires.org/ – contactfp@Solidaires.org

Solidaires Fonction Publique

le 9 avril 2020

COVID-19

conférence téléphonée avec le secrétaire d'État

NOS QUESTIONS

Solidaires lors de ce nouveau point hebdomadaire a rappelé une nouvelle fois le manque de matériel de protection alors que la 4e semaine de confinement est entamée.

Solidaires a réaffirmé qu'il est indispensable que les agent·es aient à disposition dans tous les sites où cela n'est pas encore le cas du gel hydroalcoolique, des masques de protection et tout le matériel indispensable pour tenter d'éviter la contamination.

Le manque de masques est criant et le nombre de masques livré est encore ridiculement bas en rapport au nombre d'agent·es concerné·es. Cette situation n'a jamais été admissible. Elle est chaque jour un peu plus insupportable.

Solidaires a dénoncé un certain nombre de situations témoignant de dérapages et d'une certaine défiance vis-à-vis des agent·es. Des certificats de santé demandés à des agent·es qui bénéficient depuis le début de la crise de mise en place de télétravail. Des situations dans lesquelles des hiérarchies laissent entendre que les agent·es en télétravail n'effectueraient pas l'ensemble de leurs heures et travail habituel et qu'il faudrait envisager de soustraire des jours RTT. Ces situations ne sont pas admissibles.

Pour Solidaires, la sécurité et la santé des agent·es sont une priorité. Il en va de la responsabilité des employeurs.

Solidaires a rappelé que seules les missions essentielles clairement définies dans les plans de continuité d'activité (PCA) qui doivent être présentés aux agent·es, doivent être exercées. Elles ne peuvent être mouvantes au cours du temps. Et il ne peut être envisagé la reprise de travail en équipe comme cela peut être envisagé à l'ONF notamment.

Pour Solidaires, la sécurité et la santé des agent·es sont une priorité. Il en va de la responsabilité des employeurs.

Solidaires a rappelé que les agent·es subissent la situation de pandémie. Ils et elles ne sont responsables ni de sa durée ni de son impact. Ils subissent déjà les impacts depuis bien longtemps les conséquences désastreuses des suppressions d'effectifs, des restructurations qui n'ont d'autre visée que budgétaire.

Par ailleurs Solidaires a dénoncé le fait que des agent·es soient sanctionné·es pour avoir alerté des difficultés. Il est inadmissible que les lanceurs et lanceuses d'alerte notamment dans le secteur de la santé soient sanctionné·es.

Concernant les autorisations spéciales d'absence, Solidaires a rappelé sa demande sur le fait que les agent·es placé·es en ASA ne perdent pas de jours RTT et souligné que cela est le cas dans certaines administrations. Solidaires a réitéré sa demande que les agent·es sollicitant des ASA pour garde d'enfant ne subissent aucune pression pour cumuler avec télétravail.

Bien entendu, Solidaires a rappelé son opposition sur les congés imposés et les mesures régressives découlant de la loi d'urgence sanitaire.

Concernant la situation des contractuel·les et vacataires, Solidaires a indiqué que des difficultés persistent pour celles et ceux dont les contrats arrivent à terme ou les heures ne peuvent être effectuées notamment au ministère de l'Éducation nationale et dans l'Enseignement supérieur malgré les rappels indiqués par Olivier Dussopt. Solidaires a demandé qu'un texte soit communiqué sur lequel s'appuyer lorsque des difficultés se présentent. Il est indispensable de ne pas laisser dans une précarité encore plus grande ces collègues dans une période qui devient chaque jour plus difficile.

Un agenda prévisionnel a été adressé aux organisations syndicales. Pour Solidaires, celui-ci ne peut reprendre sur les mêmes bases qu'avant la crise actuelle. Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les orientations néfastes en ce qui concerne la fonction publique et les services publics. Orientations dont on voit clairement les conséquences avec la situation catastrophique dans le secteur de la santé que nous connaissons. C'est une véritable remise à plat qu'il faut faire. C'est une fonction publique et des services publics dotés de tous les moyens matériels et humains indispensables à un exercice des missions répondant à l'ensemble des besoins de la population sur l'ensemble des territoires.

En aucun cas Solidaires ne pourra faire comme si de rien n'était et reprendre des discussions sur les déclinaisons de la loi de transformation de la fonction publique dont on demande toujours l'abrogation.

LES RÉPONSES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

En réponse aux interventions des organisations syndicales, Olivier Dussopt a indiqué que :

- Le décret sur la prise en charge des repas s'appliquera au 16 mars et donc avec effet rétroactif.
- Un deuxième décret va être publié pour prolonger la durée d'occupation des contrats de direction.
- Concernant le calendrier et l'organisation des concours notamment Éducation et MESRI. L'exercice n'est pas simple selon le ministre ; une tentative pour coordonner les ministères concernés est en cours.
- La question de la titularisation a été évoquée, mais n'a pas abouti. Il n'y aura pas de décret, mais une instruction devrait être sortir.
- Le nouveau décret sur le télétravail devrait être validé par le Conseil d'État (CE) rapidement pour mieux encadrer, selon le ministre, les pratiques actuelles. En réponse à l'interrogation de Solidaires, Olivier Dussopt a indiqué que celles et ceux qui sont en télétravail bénéficient des droits à congé et rémunération. Il a par ailleurs indiqué que dans certains cas, quand les dossiers sont terminés et que les agent·es n'ont plus d'activité, la question se pose basculer les agent·es en ASA.
- Les textes restant en attente notamment sur le handicap et l'égalité professionnelle, découlant de loi de transformation FP sont actuellement devant le CE.
- FIPHFP : contact a été pris pour garantir la continuité des aides aux agent·es et il a été demandé à l'ensemble du réseau pour que les réunions se déroulent en visioconférence.
- Concernant le soutien psychologique aux agent·es, 6 ministères ont mis en place cette aide : MAEDI, MEF MACP, ministères Sociaux, Armées, Agriculture et Sport. D'autres ministères tels, le ministère de l'Éducation y travaillent. C'est probablement ces dispositifs qui seront les supports pour les violences familiales et faites aux femmes.
- Concernant la question des congés et des primes, le temps est pris pour y réfléchir ; les arbitrages sont encore en cours.
- Plus spécifiquement sur les primes : Olivier Dussopt fait une différence entre les heures supplémentaires et la prime exceptionnelle pour laquelle il y a une volonté de défiscaliser et sans cotisation, modulable en fonction de l'exposition. Olivier Dussopt a également indiqué sa volonté d'ouvrir au versant territorial.
- Congés bonifiés : pour celles et ceux qui ne pourront partir pour cause notamment de raisons sanitaires, le sujet sera étudié. Pour le décret, il est retardé, mais il ne changera pas au fond.
- Les agent·es qui souhaiteraient participer aux réserves civiques : toutes ces activités s'inscrivent dans la mise à disposition d'une administration à une autre avec une convention. Lorsque cela n'est pas le cas, cela doit se faire sur une période de congé pour en pas prendre de risques en termes de responsabilité.
- Sur collecte des données en termes d'agent·es présent·es physiquement dans les services, en télétravail, en arrêt, il n'est à ce stade pas possible de le faire, mais Olivier Dussot a indiqué y travailler. En revanche, cela n'est pas possible sur le nombre de décès intervenus notamment pour des raisons de confidentialité.
- Travailler sur la question des assistants sanitaires pour voir au mieux comment les accompagner
- Concernant Mayotte, il y a toujours une priorité pour le secteur sanitaire. Beaucoup de livraisons ont été faites même s'il subsiste encore des problèmes de volumes.
- La question du déplafonnement du CET et le reliquat seront regardés avec bienveillance.

PÉTITION #PLUSJAMAISÇA, SIGNONS #POURLEJOURDAPRES

À la suite de leur tribune *Plus jamais ça, préparons le jour d'après*, les structures initiatrices de cette pétition, dont Solidaires, demandent au gouvernement de prendre immédiatement plusieurs mesures et d'engager ensuite d'autres politiques publiques de long terme pour ne plus revivre çà.

Mobilisons-nous dès maintenant et donnons-nous rendez-vous le *jour d'après* pour réinvestir les lieux publics pour reconstruire ensemble un futur, écologique, social et démocratique, en rupture avec les politiques menées !

Signer la pétition : https://solidaires.org/Petition-PlusJamaisCa-signons-PourLeJourDapres

Solidaires Fonction Publique
Solidaires fonction publique
31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.Solidaires.org/ – contactfp@Solidaires.org

COVID-19

conférence téléphonée avec le secrétaire d'État

le 2 avril 2020

NOS QUESTIONS

Lors de ce nouvel échange spécifique sur la situation liée au Covdi19, Solidaires a tout d'abord dénoncé le fait que la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) diffuse sans communication avec les organisations syndicales ni sur le fond ni sur la forme des fiches sur des sujets aussi importants que le droit de retrait, le télétravail ou les mesures applicables en cas de recours abusif au droit de retrait. Certaines interprétations, dont le ministre a indiqué qu'elles étaient bien celles assumées par la DGAFP, sont particulièrement discutables. Solidaires a par ailleurs rappelé que dans la période est avant tout à la protection des agent·es et des publics et non aux sanctions.

Solidaires a également pointé des difficultés persistantes notamment en ce qui concerne le matériel de protection. Si les difficultés sont un peu moins criantes sans avoir disparu loin de là dans le secteur de la santé, elles sont toujours bien présentes dans de trop nombreuses administrations ou collectivités. Il n'est par ailleurs pas admissible que du matériel périmé soit distribué aux agent·es.

Concernant les plans de continuité d'activité (PCA), ceux-ci restent encore trop souvent non présentés aux agent·es comme cela devrait être le cas et il a été demandé qu'ils soient donnés aux représentant·es des personnels lors de CHSCT qui pourront désormais se réunir en visioconférence. Ces PCA sont par ailleurs peu clairs dans plusieurs secteurs.

Il est indispensable dans la période actuelle que seules les missions indispensables et qui ne peuvent être décalées dans le temps soient exercées afin de protéger et ne pas mettre en danger la santé tant des agent·es publics que des publics.

Concernant le télétravail, Solidaires a souligné les difficultés et le fait qu'il n'est pas admissible que les agent·es doivent travailler avec leur matériel personnel que ce soit parce que cela revient à l'administration de fournir le matériel professionnel que pour des raisons également de sécurité informatique ou de difficultés liées à l'installation de logiciels pro.

Un rappel a été fait sur la situation précaire des contractuel·les et vacataires dont notamment les contrats arrivent à expiration alors que de trop nombreuses difficultés remontent encore.

Concernant l'action sociale, Solidaires a rappelé que de nombreuses choses peuvent être envisagées dans la période que ce soit en matière d'aide à la garde d'enfants ou de logements par exemple que ce soit pour les personnels soignants ou pour les situations d'urgence. Le nombre de femmes victimes de violence augmente de manière très importante dans la période de confinement que nous connaissons et il est indispensable de pouvoir répondre à l'urgence.

Solidaires a par ailleurs dénoncé les reculs qui interviennent sur les droits des agent·es en matière de congés, temps de travail et renouvelé sa demande que la suspension du jour de carence soit effective de manière rétroactive.

Enfin, Solidaires a rappelé son exigence d'arrêt des réformes touchant la fonction publique et que c'est bien de services publics dotés des moyens humains et matériels dont la société a besoin et la crise actuelle en est une preuve. Concernant les annonces sur les primes et autres heures supplémentaires, Solidaires a indiqué qu'au-delà de ça, c'était bien de revalorisation globale qu'il fallait mettre en place.

LES RÉPONSES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Le ministre a indiqué entre autres points :

— Les réformes en cours sont suspendues (décalées). En ce qui concerne les décrets déclinant la loi de transformation de la fonction publique, certains sont effectifs, car ont été passés avant la période d'urgence ; ceux nécessitant encore le passage devant les instances de dialogue social sont de fait retardés.

— Avoir signé un décret prenant en charge les repas pour les agent·es mobilisé·es pour les plans de continuité d'activité, mais ne pouvant avoir accès ni à un restaurant administratif ni à un panier-repas, au titre des frais de missions.

— Concernant le matériel de protection : des livraisons ont eu lieu depuis le début de la semaine et d'autres vont intervenir. Du matériel va partir à destination de l'outre-mer. Mais la distribution est effectuée directement par chaque ministère. Il n'est donc pas possible de savoir comment cela est fait.

— Concernant les congés : à ce stade, c'est le droit existant qui s'applique, ce qui implique donc que rien n'oblige un employeur à suspendre les congés d'un·e agent·e le sollicitant pour le ou la placer en ASA. Des discussions ont lieu avec G. Darmanin et E. Philippe sur le sujet pour élaborer une instruction ministérielle et une recommandation pour les collectivités territoriales (en vertu du principe de libre administration des collectivités) pour que tou·tes les agent·es soient traité·es pareil.

— Les annonces faites en matière d'heures supplémentaires sont également en attente d'arbitrage.

— Concernant les contractuel·les et vacataires : les instructions ont été réitérées pour le versant État et de même que les recommandations pour les Collectivités.

— Concernant les apprenti·es, ils et elles sont intégré·es dans même régime que les autres agent·es. Les titularisations automatiques seront faites au besoin rétroactivement ; en cas de nécessité de concours par exemple, cela est en train d'être étudié.

— Concernant le télétravail : le ministre considère que cela n'est pas incompatible avec la garde d'enfants. Des dispositions ont été prises en urgence pour faciliter le recours au télétravail. Par ailleurs un décret est en cours et apportera des réponses. Solidaires continuera bien entendu d'intervenir pour que les agent·es puissent solliciter des autorisations d'absence et ne soient pas contraint·es de télétravailler tout en s'occupant de leurs enfants.

— À la demande de certaines organisations, un recensement des initiatives en matière de soutien psychologique dans les ministères va être fait. Cela sera peut-être incitatif pour les autres.

— La dématérialisation des réunions d'instance étant désormais possible, on peut imaginer qu'un Conseil commun de la fonction publique avant l'été. (Un nouvel agenda social sera adressé aux organisations syndicales.)

Solidaires Fonction Publique
Solidaires fonction publique
31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
http://www.Solidaires.org/ – contactfp@Solidaires.org

COVID-19

conférence téléphonée avec le secrétaire d'État

Une téléconférence a été organisée le 26 mars par Olivier Dussopt afin de faire un point sur la situation dans la fonction publique en lien avec l'épidémie de Covid-19.

Un point hebdomadaire sera fait afin de permettre des échanges et remontées régulières. Les organisations syndicales pourront également transmettre par écrit toutes leurs demandes.

NOS QUESTIONS

Solidaires a rappelé sa demande d'arrêt de toutes réformes et suppressions d'emploi dans un moment où la fonction publique et les services publics sont extrêmement sollicités pour faire face à la crise. On ne peut en effet saluer la nécessité de services publics efficaces et les casser dans un même temps.

Un retour a également été fait sur les injonctions contradictoires qui sont encore constatées dans les services. Des missions qui n'étaient pas prioritaires et qui le deviennent. Des consignes contradictoires avec les consignes générales de confinement.

Pour Solidaires il est indispensable que tout soit fait pour que les agent·es ne soient en aucun cas mis en danger ; que seules les missions essentielles soient exercées et que lorsque des agent·es doivent se rendre sur leurs lieux de travail tous les moyens de prévention soient mis à disposition : gel hydroalcoolique, savon, masques… et tout matériel indispensable. Il revient aux employeurs d'assurer la sécurité des agent·es. Solidaires est ainsi revenu sur la note de la DGAFP sur le droit de retrait dont l'interprétation est erronée et vise à dissuader les agent·es d'exercer leurs droits de retrait.

Solidaires a par ailleurs demandé que tous les éclaircissements soient faits sur tous les éléments en lien avec la loi d'urgence sanitaire notamment en matière de temps de travail et droits à congés. Mais également que l'application de la suspension du jour de carence ait un effet rétroactif au début de la crise.

Solidaires est également intervenu pour connaître ce qui était prévu concernant les traitements des agent·es publics.

Solidaires a réitéré ses demandes et alertes en matière de télétravail tant en ce qui concerne le matériel que toutes les conditions qui doivent normalement être appliquées conformément au décret qui régit le télétravail dans la fonction publique.

Solidaires a rappelé sa demande de prise en compte des situations très particulières pour les contractuel·les en fin de contrat, les vacataires ainsi que les lauréat·es aux concours des différentes directions ayant quitté leur emploi précédent et se retrouvant dans l'attente d'une entrée dans une école de service public sans date à ce stade.

Enfin, Solidaires est intervenu sur la nécessité que lorsque le COVID 19 est contracté sur le lieu de travail des agent·es publics, cela soit bien considéré en lien avec le travail (et pas uniquement les personnels soignants).

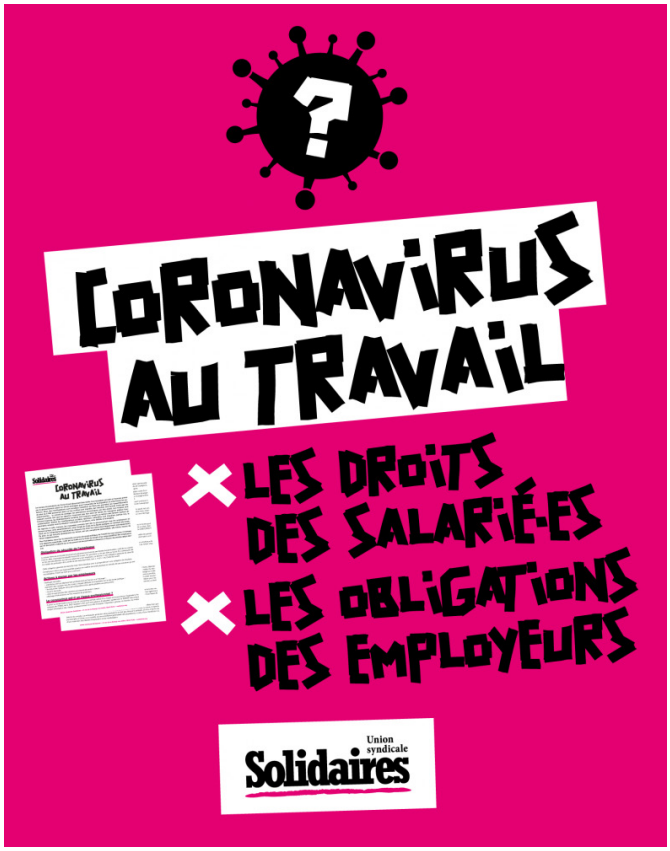

LES RÉPONSES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Olivier Dussopt a apporté les réponses suivantes, sans être exhaustif :

— Sur la loi d'urgence, il y aura des ordonnances pour la FP sur la dématérialisation des réunions des instances de dialogue social (CT, CHSCT, commissions de réformes, etc.) ainsi que pour les lauréat-es de concours et les organisations des concours.

À l'exception des deux mesures ci-dessus par ordonnance toutes les décisions prises relèvent du champ réglementaire.

Concernant les annonces d'Émmanuel Macron sur la valorisation de l'engagement des personnels hospitaliers et de celles et ceux qui sont en 1re ligne, Olivier Dussopt a indiqué travailler sur le sujet pour qu'il se matérialise.

— Sur les réformes en cours et la demande d'arrêt formulée par plusieurs organisations, Olivier Dussopt a indiqué que le gouvernement être dans une logique de suspension.

Il n'y aura pas d'ordonnances sur le temps de travail dans la FP car le droit le prévoit déjà par le décret 2000-815 dans la FPE et par le décret de 2001-623 pour la FPT.

— Sur le jour de carence, malgré la demande des organisations syndicales, le ministre a indiqué que son application ne serait faite qu'à la date de la promulgation de la loi.

— Sur les congés, une position sera arrêtée après discussion interministérielle. Tout l'arsenal juridique existe déjà selon le ministre.

En ce qui concerne les autorisations spéciales d'absence accordées, le ministre n'a pas infléchi sa position et a rappelé que les ASA n'ont pas d'effet sur les congés, mais ne génèrent pas de RTT car le droit ne le permet pas.

— Sur le versement des paies, le secrétaire d'État a précisé qu'il constitue un des éléments dans le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de la DGFIP. Le versement pour mars est en cours et les services travaillent sur la paie d'avril.

Il pourrait y avoir des difficultés possibles sur les entrant-es et sortant·es ou sur les agent·es qui bénéficient d'un avancement d'échelon.

— Sur le droit de retrait : la note de la DGFAP s'appuie sur le droit et la jurisprudence et précise bien que les employeurs doivent être exemplaires dans la mise en œuvre des mesures de protection. Le savon dans les écoles ça repose sur les collectivités territoriales.

En matière d'équipements de protection, les commandes ont été faites. On va déployer les équipements.

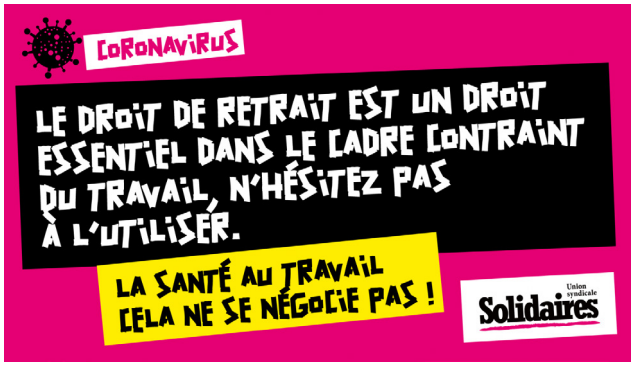

— Sur le télétravail : il semble que le matériel nécessaire soit en cours de déploiement.

— Sur les questions de réquisitions : un agent·e dont les fonctions sont considérées comme essentielles est tenu de les exercer.

Si des agents sont empêchés, d'autres agents pourront être désignés pour les exercer, dès lors que le PCA définit des fonctions essentielles. Cela passe par une notification écrite et tout·e agent·e qui ne le fait pas s'expose à des sanctions : 1/30e de retenue sur salaire par jour non travaillé et procédures disciplinaires. Les réquisitions préfectorales sont possibles. Et le cas échéant, on ne peut exclure les sanctions pénales en cas de refus des agent·es.

— Sur la maladie professionnelle : les personnels soignants contaminés dans le cadre des soins prodigués à des malades seront reconnus en maladie professionnelle. Pour les autres fonctionnaires, le ministre a indiqué ne pouvoir rien indiquer à ce stade.

— Sur les contractuel·les : Olivier Dussopt a demandé à ce que lui soient transmis tous les signalements particuliers par administrations.

À lire également notre rubrique « Le coronavirus et le capitalisme : deux épidémies à combattre ! » : https://solidaires.org/Syndicalistes-agir-contre-le-capitalovirus-1-Lundi-23-mars-2020

Solidaires Fonction Publique

Solidaires fonction publique

31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20

http://www.Solidaires.org/ – contactfp@Solidaires.org

Solidaires
Fonction Publique

CORONAVIRUS
RÉUNION DU 16 MARS

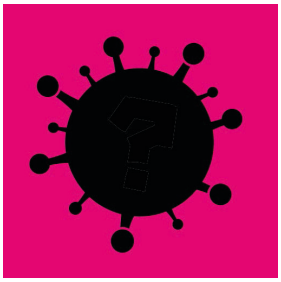

Olivier Dussopt a réuni ce 16 mars les organisations syndicales afin d'aborder la situation en lien avec l'épidémie de coronavirus. En premier lieu, Solidaires a rappelé que l'on compte sur les services publics dans la période de crise sanitaire que nous connaissons, ces mêmes services publics notamment celui de la santé qui sont attaqués depuis bien trop longtemps.
Solidaires a demandé à ce que toutes les réformes et restructurations en cours soient arrêtées.

Solidaires est par ailleurs revenu sur la nécessité de savoir quels sont les plans de continuité d'activité et comment sont déterminés les services essentiels afin d'éviter que ne se passe comme on le voit déjà trop, tout et n'importe quoi notamment dans les collectivités territoriales et qui a des conséquences sur les agent-es qui se voient contraintes de venir travailler.

Solidaires a rappelé la nécessité qu'un Décret soit pris pour la fonction publique, équivalent à celui du 31 janvier 2020 pour le privé et dans les meilleurs délais. La circulaire DGAFP n'a pas d'aspect contraignant et on voit jusqu'à aujourd'hui de grosses difficultés et différences d'appréciation entre services qui mettent les agent-e-s en difficultés.

“ Concernant le jour de carence, Solidaires a une nouvelle fois revendiqué son abrogation totale et indiqué qu'il était impensable que celui-ci soit appliqué aux personnels hospitaliers alors même qu'ils et elles se battent pour l'ensemble de la population et sont mis de fait au contact direct du virus.”

Concernant le jour de carence, Solidaires a une nouvelle fois revendiqué son abrogation totale et indiqué qu'il était impensable que celui-ci soit appliqué aux personnels hospitaliers alors même qu'ils et elles se battent pour l'ensemble de la population et sont mis de fait au contact direct du virus.

Sur le télétravail, Solidaires a rappelé la nécessité que celui-ci ne soit pas imposé sous la pression en lieu et place des autorisations d'absence pour les parents d'enfants de moins de 16 ans. Garder un enfant et télétravailler n'est pas compatible. Solidaires a indiqué également que toutes les dispositions matérielles doivent être prises pour tou-tes les agent-es qui y sont désormais astreint-es : mise à disposition de matériel par l'administration, assurances etc.

Concernant les autorisations d'absence, il a été demandé que celles-ci ouvrent droit malgré tout aux jours RTT puisque la situation est totalement indépendante de la volonté des agent-es.

“ Il est indispensable que soient enfin distribués gants, gels hydroalcooliques, vitres en plexiglas mises en place… et tout matériel indispensable. Il est également indispensable d’envisager spécifiquement cette problématique dans le cadre des gardes d’enfants des personnels soignants.”

En ce qui concerne la prévention et l’obligation de résultat de l’employeur en matière de santé, il ne saurait être question que cela se résume à indiquer les gestes de prévention. Il est indispensable que soient enfin distribués gants, gels hydroalcooliques, vitres en plexiglas mises en place… et tout matériel indispensable. Il est également indispensable d’envisager spécifiquement cette problématique dans le cadre des gardes d’enfants des personnels soignants.

Il faut par ailleurs que les consignes des médecins de prévention soient impérativement suivies et que ne se reproduisent en aucun cas des situations dans lesquelles notamment des femmes enceintes se sont vues refuser les aménagements de postes préconisés.

Enfin Solidaires a fortement alerté sur les cas des contractuel-le-s qui vont être particulièrement fragilisé-es alors qu’ils et elles sont déjà dans des situations très précaires. Il est indispensable que des mesures exceptionnelles soient prises notamment par le biais de prolongation de contrats qui devaient s’interrompre aux mois de mars et avril.

Peu de réponses ont été apportées par Olivier Dussopt :

• Il n’y aura pas de texte qui serait l’équivalent du Décret du 31 janvier 2020. Seules des circulaires seront adressées. Elles comprendront notamment des listes de pathologies impliquant des mesures particulières pour les agent-es en matière de prévention, aménagement de poste,

• dans le cadre des autorisations d’absence qui seront accordées, la rémunération sera maintenue tant en ce qui concerne la part indiciaire qu’indemnitaire,

• le jour de carence s’applique quand il y a arrêt maladie. Cela s’applique également au coronavirus. Si le gouvernement regarde comment les choses peuvent être adaptées, à ce stade, le jour de carence s’applique à toutes et tous, y compris les agent-es hospitalièr-es. Pour Solidaires, cette situation est totalement inadmissible et honteuse. Le gouvernement montre une nouvelle fois son peu d’humanité,

• les concours sont ajournés. Et les candidats seront contactés autant que faire se peut individuellement.